

études statistiques

numéro 72

1984

ORIENTATION A L'EXPORTATION DES DIFFERENTES PROVINCES ET REGIONS EN 1979

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

NUMERO 72

1984

EN VENTE A L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles

Centre Albert, Place Albert I, 4 (8^e étage) - 6000 Charleroi

Quai Marcellis, 30 - 4020 Liège

Prix du numéro: Belgique: 150 F

Etranger: 200 FB

CCP n° 000-2005886-23 de l'I.N.S., rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles

TABLE DES MATIERES

Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1979.
Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région (1)

Introduction	3
Synthèse des résultats	4

Subdivision des communes en quartiers en vue du recensement général de la population et des logements de 1981 (2)

Principes généraux et champ d'application	39
Procédure 1970	40
Recensement général du 1er mars 1981 par quartiers et sections	40
Répartition du nombre de quartiers	42
Perspectives	46

- (1) Extrait du «Bulletin de Statistique» n° 9-10/1983
(2) Extrait du «Bulletin de Statistique» n° 11-12/1983

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1979

Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région

1. Introduction

Les données reproduites ci-après font suite à celles qui se rapportent aux années 1966 à 1978 et qui ont été publiées dans le Bulletin de Statistique n^{os} 1/1971, 4/1974, 3/1975, 2-3/1976, 1-2/1977, 1-2/1978, 12/1978, 12/1979, 1-2/1981 et 4/1982 ainsi que dans les Etudes Statistiques n^{os} 23, 37, 39, 43, 51, 53, 55, 60, 62 et 66.

Le premier article fournissait les précisions nécessaires pour l'interprétation des données; il a paru utile de les rappeler ci-après dans leurs grandes lignes:

- Les renseignements publiés se rapportent uniquement aux industries extractives et manufacturières. L'agriculture, la construction, les secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau, le commerce, le transport et les autres services ne sont donc pas pris en considération.
- Les chiffres ont été calculés à partir des résultats des statistiques annuelles de la production industrielle et n'ont trait qu'aux branches pour lesquelles ces statistiques sont disponibles. Les activités qui font l'objet de la présente étude sont mentionnées aux tableaux 2 et 3. D'une manière générale, la statistique annuelle de la production se rapporte aux établissements occupant cinq ouvriers ou plus. Aucune extrapolation n'a été faite pour les petits établissements qui n'entrent pas dans le champ d'observation de la statistique.
- Les livraisons intérieures et, partant, les livraisons totales comprennent la valeur des produits cédés à d'autres établissements de la même entreprise ou, chaque fois que la statistique est établie par division, à d'autres divisions d'un même établissement. Quant aux fabrications métalliques, outre les livraisons et les cessions, le montant reçu pour le travail à façon effectué pour des tiers est, en raison de son importance, également pris en considération. En principe on ne tient pas compte de la valeur des ventes de produits achetés pour être revendus tels quels (commerce). Les industries suivantes font exception pour des raisons d'ordre pratique: brasseries, brasseries-maltries, maltries, fabrication de boissons diverses et scieries de bois. Pour les autres industries on reprend néanmoins la valeur du commerce lorsque le déclarant ne peut faire la distinction entre livraisons de produits de sa propre production et livraisons de produits achetés pour être revendus tels quels.
- Il convient encore de signaler que les livraisons sont évaluées aux prix départ-usine, frais d'emballage inclus (pour autant que l'emballage ne doive pas être retourné). Les frais du transport presté par des tiers sont donc exclus. Les frais du transport effectué par l'établissement même (pour autant qu'ils soient compris dans le prix de vente) sont intégrés dans la valeur des livraisons. Le montant de la TVA, des taxes à l'exportation et éventuellement d'autres taxes sur les ventes (avant 1971 la taxe de transmission) est exclu.
- Rappelons également que les livraisons à l'étranger relevées par la statistique de la production ne coïncident pas avec les exportations enregistrées par la statistique douanière étant donné que celle-ci couvre les éléments suivants, exclus du champ de la statistique de la production: les exportations du Grand-Duché de Luxembourg, les réexportations et les exportations temporaires, ainsi que les exportations par intermé-

diaires, les marges commerciales éventuelles et les frais, jusqu'à la frontière, du transport effectué par des tiers. D'autre part, les exportations de la Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg ne sont pas reprises dans la statistique du commerce extérieur à l'opposé de la statistique de la production où elles figurent parmi les livraisons à l'étranger.

Afin d'éviter de longues spécifications dans les tableaux, certains groupes d'activités ont reçu une dénomination succincte qui est expliquée ci-après.

- *Industrie des denrées alimentaires.* Ce groupe comprend les abattoirs de bétail et de volailles; la préparation et les conserves de viande; la préparation et les conserves de poissons, de mollusques et crustacés; les confiseries et siropes; les conserveries de légumes; l'industrie laitière; le travail des grains; les boulangeries, boulangeries-pâtisseries, pâtisseries; l'industrie des biscuits, biscottes et pains d'épices; les sucreries, raffineries de sucre et fabriques de sucre inverti; l'industrie du chocolat et de la confiserie; l'industrie des pâtes alimentaires; les fabriques de chicorée; la fabrication d'aliments composés pour animaux; l'industrie des glaces, sorbets et crèmes glacées; la fabrication des huiles végétales et animales et de la margarine; les industries alimentaires non visées ailleurs.
- *Industrie des boissons.* Ce groupe comprend les distilleries et levureries, les brasseries et la fabrication de boissons diverses.
- *Autres secteurs de l'industrie textile.* Ce groupe comprend la fabrication de fils et fibres artificiels et synthétiques; la préparation de fibres libériennes; le lavage, le carbonisage et le peignage de la laine; les filatures de lin, de chanvre, de jute et de fibres dures; le tissage de fils de coco et d'autres fibres dures; la fabrication de rubans, de tresses et de passementerie, de feutre et d'ouate.
- *Industrie du bois et du meuble.* Ce groupe comprend l'industrie du sciage du bois, l'industrie du meuble et les autres industries transformatrices du bois.
- *Industrie du caoutchouc et industrie chimique.* Ce groupe comprend l'industrie du caoutchouc; l'industrie chimique proprement dite; les industries du savon, des détergents de synthèse, des parfums et produits de beauté; l'industrie des produits pharmaceutiques.
- *Autres industries manufacturières.* Ce groupe comprend l'effilochage de chiffons et de déchets textiles; l'industrie de la valorisation des ferrailles, des déchets et des débris de métaux non ferreux; les industries textiles non visées ailleurs; l'industrie du béton préparé; les industries des

minéraux non métalliques non visées ailleurs; l'industrie de la transformation des matières plastiques et des industries manufacturières non visées ailleurs.

Conformément à la pratique courante en matière de statistique régionale, l'arrondissement de Hal-Vilvorde (y compris l'ancien arrondissement de Bruxelles-communes périphériques) est inclus dans la région flamande; dans la première étude il formait une seule région avec l'arrondissement de Bruxelles-Capitale. Toutefois, en vue d'assurer la comparabilité avec les séries antérieures, on fournit également des chiffres selon l'ancienne subdivision, c'est-à-dire pour la région bruxelloise et l'arrondissement de Hal-Vilvorde réunis d'une part, la région flamande non compris Hal-Vilvorde d'autre part.

La documentation publiée comporte trois parties :

Tableau 1. — Répartition par province et par région du montant total des livraisons industrielles et des livraisons industrielles à l'étranger pour les années 1966 et 1972 à 1979.

Ce tableau constitue la synthèse de tous les calculs concernant la répartition régionale des livraisons. On y trouve par division administrative, outre les montants absolus, les pourcentages des livraisons à l'étranger calculés d'une part par rapport aux livraisons industrielles totales de la région en question et d'autre part par rapport au total national des livraisons industrielles à l'étranger.

Tableau 2. — Structure par province et par région du total des livraisons industrielles et des livraisons industrielles à l'étranger en 1979.

Pour chacune des régions et provinces et par branche d'activité, on trouve dans ce tableau la part prise par les livraisons à l'étranger dans les livraisons totales de la branche d'activité et dans les exportations totales de la région considérée.

Tableau 3. — Répartition, par province et par région, du total des livraisons et des livraisons à l'étranger des différentes branches d'activité en 1979.

Ici également, on a calculé pour chaque branche d'activité et par division administrative, la part prise par les livraisons à l'étranger d'une part dans les livraisons totales de la région concernée et d'autre part dans le total national des livraisons à l'étranger.

2. Synthèse des résultats

a) Livraisons à l'étranger des provinces et des régions (tableau 1, graphiques 1 à 8)

En vue de faciliter les comparaisons, on a repris dans ce tableau les chiffres correspondants de l'année

1966 et des années 1972 à 1978. Les graphiques 1 à 3 donnent pour la période 1972-1979, l'évolution à prix courants des livraisons à l'étranger, pour le Royaume, les régions et les provinces.

Les livraisons à l'étranger de la Région flamande sont passées de 128,4 à 729,3 milliards de francs de 1966 à 1979, ce qui correspond à une hausse de 468,0%. Pour la Région wallonne, elles se situent à 268,5 milliards de francs en 1979 contre 71,6 milliards de francs en 1966, (soit une hausse de 275,0%). Pour la Région bruxelloise l'augmentation atteint 320,4% (61,8 milliards de francs en 1979 contre 14,7 milliards de francs en 1966).

Si l'on classe les provinces selon l'ordre décroissant de leurs livraisons à l'étranger, la province d'Anvers occupe la première place; en 1979, elle est intervenue pour 29,2% dans les exportations industrielles; en réalité, la part de cette province est encore plus élevée, l'industrie du diamant principalement concentrée à Anvers, intervient pour une part considérable dans les exportations n'ayant pas été prise en considération. La province de Brabant se classe en deuxième position avec 14,1% du total. Elle est suivie par la Flandre Orientale avec 12,8%. Viennent ensuite dans l'ordre, les provinces de Hainaut (10,9%), du Limbourg (10,7%) et de Flandre Occidentale (10,2%). La province de Liège arrive en septième position avec 10,0%. Les exportations des provinces de Namur et de Luxembourg réunies, représentent seulement 2,1% des exportations du Royaume. La part de la Région flamande est deux fois et demie plus élevée que celle de la Région wallonne (pourcentages respectifs 68,9% et 25,3%), le montant des exportations de la Région bruxelloise ne représentant que 5,8% des exportations totales du pays.

Pendant la période 1966-1979, la part relative de la Région flamande dans l'ensemble du Royaume quant aux livraisons à l'étranger est passée d'environ 60% à près de 70%. Cette accroissement est exclusivement dû aux provinces d'Anvers et du Limbourg où l'importance relative a, en effet, augmenté de respectivement 9,2% et 1,9% de 1966 à 1979. Au cours de la même période, la part de la Région wallonne a diminué de 33,3% à 25,3%; celle de la Région bruxelloise de 6,9% à 5,8%.

Le tableau 1 montre clairement que durant la période 1966-1973, l'industrie belge — tant en chiffres absolus qu'en pourcentages — a de plus en plus livré à l'étranger. Cette évolution s'est arrêtée provisoirement dans les années 1974 et 1975. En effet, bien que la valeur des livraisons à l'étranger en 1974 soit encore supérieure à celle de l'année précédente, l'importance relative de la valeur des

exportations par rapport à celle des livraisons totales est moindre en 1974 qu'en 1973 (48,8% en 1974 contre 49,4% en 1973). En 1975, la valeur absolue et l'importance relative des exportations sont toutes deux inférieures aux valeurs correspondantes de 1974 (respectivement 712,6 milliards de francs et 47,9% en 1975 contre 754,6 milliards de francs et 48,8% en 1974). En 1976, l'importance des exportations, tant en valeur absolue qu'en pourcentage, a de nouveau dépassé celle des années précédentes (respectivement 862,4 milliards de francs et 50,4%). En 1976, pour la première fois depuis 1966, les livraisons à l'étranger ont représenté au niveau du Royaume, plus de la moitié des livraisons totales. Pendant les trois années suivantes, la valeur des livraisons à l'étranger a continué à croître pour atteindre 1.059,6 milliards de francs en 1979. Après un léger recul en 1977, l'importance relative de la valeur des exportations par rapport à la valeur totale des livraisons n'a cessé d'augmenter jusqu'à 53,4% en 1979.

Au niveau des provinces, le Limbourg se classe en tête avec un taux d'exportation de 70,4%; la province d'Anvers exporte pour sa part environ 60% de ses livraisons totales. Cela tient à l'importance des industries chimiques et métallurgiques (fort orientées vers l'exportation) dans ces deux provinces. Ensuite, deux provinces, Liège et Hainaut, exportent encore plus que la moitié de leurs livraisons (Liège: 52,0%; Hainaut: 50,1%). La province de Luxembourg fournit proportionnellement le moins à l'étranger à savoir 35,8%, tandis que l'orientation à l'exportation de la province de Namur s'améliore pour atteindre 44,8%.

En 1979, plus de la moitié (55,3%) des livraisons industrielles de la Région flamande sont destinées à l'étranger. Pour la Région wallonne ce taux a également augmenté (51,0%) et pour la Région bruxelloise, il atteint 44,5%.

Pour la période 1972-1979, les graphiques 4, 5 et 6 reflètent l'évolution de ces pourcentages par région envisagée.

Les graphiques 7 et 8 donnent, pour la même période, l'évolution de la part prise par les régions et les provinces dans le total national des livraisons à l'étranger.

Il convient de noter que les livraisons sont évaluées en prix courants de sorte que leur évolution est influencée également par les variations des prix.

b) Répartition par branche d'activité,
des livraisons à l'étranger des régions
(tableau 2, graphiques 9 à 12)

Les branches d'activité qui, en 1979, ont contribué le plus aux exportations de la Région flamande, sont les fabrications métalliques et la construction navale

(38,2 %), l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique (21,6 %), l'industrie des métaux non ferreux et la sidérurgie (9,1 %), l'industrie alimentaire (7,8 %) et l'industrie textile (7,1 %).

Pour la Région wallonne, les branches principales sont les fabrications métalliques et la construction navale (30,4 %), la sidérurgie (29,2 %) ainsi que l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique (11,3 %).

Dans la Région bruxelloise, les fabrications métalliques viennent en tête avec 55,4 % des exportations. Elles sont suivies par l'industrie du vêtement et de la confection y compris la confection de fourrures (10,2 %), l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique (10,1 %), et l'industrie du papier et l'impression (4,5 %).

A titre de comparaison, on notera qu'au niveau du Royaume, le classement dans l'ordre décroissant des 3 branches d'activité exportant le plus, s'établit comme suit: les fabrications métalliques et la construction navale (37,2 %), l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique (18,3 %) et la sidérurgie (10,0 %).

Pour la période 1972-1979, la part relative des différentes branches d'activité dans des livraisons à l'étranger de chaque région, est visualisée par les graphiques 9 à 11 (pour les chiffres on se référera également au tableau 2 des études précédentes). La structure correspondante pour le Royaume, est présentée au graphique 12.

Vu que les données nécessaires pour l'année 1966 font défaut, on se limitera, lors de la comparaison par région des données de 1966 et de 1979, à la Région flamande à l'exclusion de l'arrondissement de Hal-Vilvorde, à la Région wallonne et à la Région bruxelloise et l'arrondissement de Hal-Vilvorde ensemble.

Durant la période envisagée, on remarquera qu'en Région flamande (non compris Hal-Vilvorde), la part de l'industrie du caoutchouc et de l'industrie

chimique réunies, est passée de 11,2 % à 22,2 %. Par contre, le pourcentage de l'industrie textile est tombé de 17,3 % à 7,5 % et celui des fabrications métalliques et de la construction navale de 39,3 % à 37,5 %. A noter que la part de l'ensemble sidérurgie-métaux non ferreux s'élève à 9,3 % tant en 1979 qu'en 1966.

Dans la Région wallonne, les fabrications métalliques améliorent leur position durant la période envisagée: 21,8 % en 1966 pour 30,4 % en 1979. Par contre, la part de la sidérurgie dans l'ensemble des livraisons à l'étranger, tombe de 41,5 % à 29,2 %.

Dans les arrondissements de Bruxelles-Capitale et de Hal-Vilvorde réunis, la part des deux branches les plus importantes évolue comme suit: fabrications métalliques de 38,9 % à 53,2 %, l'industrie du caoutchouc et l'industrie chimique de 14,6 % à 11,1 %.

On énumère ci-dessous, pour les trois régions considérées, les branches d'activité qui exportent une grande partie de leur production:

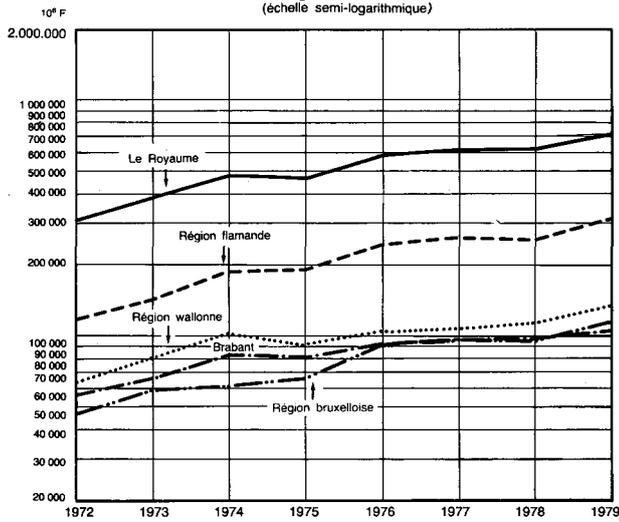
- Région flamande: industrie des métaux non ferreux et sidérurgie (77,4 %), industrie du caoutchouc et industrie chimique (74,8 %), fabrications métalliques et constructions navales (70,1 %) et industrie textile (61,9 %).
- Région wallonne: tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil (87,5 %), tissage (79,5 %), sidérurgie (67,6 %) et industrie du caoutchouc et industrie chimique (62,7 %).
- Région bruxelloise: industrie textile (65,0 %) et fabrications métalliques et constructions navales (57,3 %).

c) *Structure régionale des livraisons à l'étranger par branche d'activité*
(tableau 3, graphiques 13 à 18)

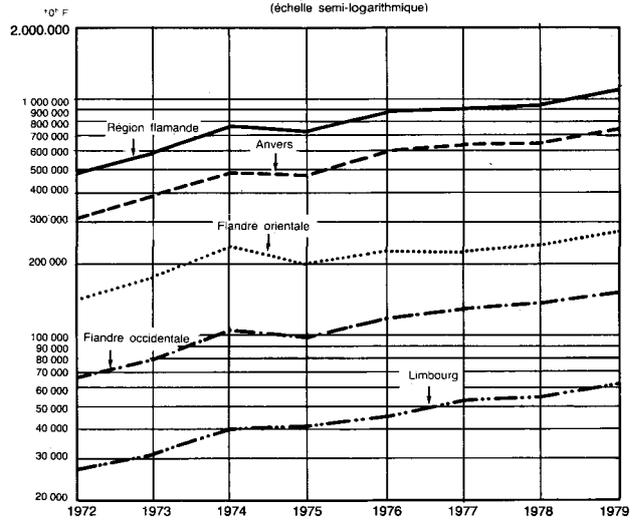
Les graphiques 13 à 18 reflètent, pour les différentes branches d'activité ou groupes de branches d'activité, l'évolution à prix courants, des livraisons à l'étranger des régions et du Royaume.

GRAPHIQUES 1 A 6

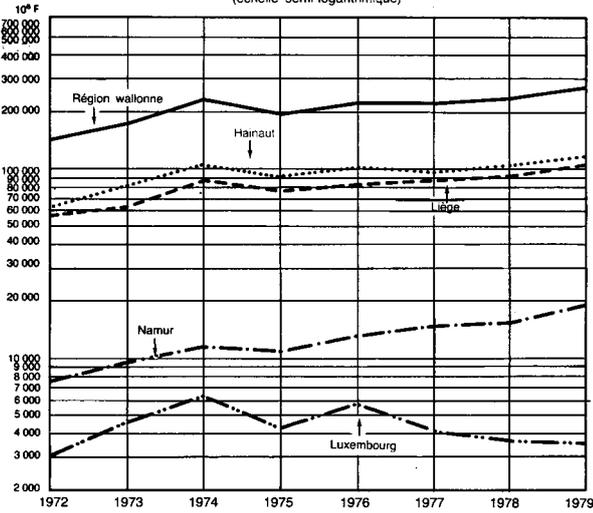
Livraisons à l'étranger à prix courants des régions et du Brabant (échelle semi-logarithmique)



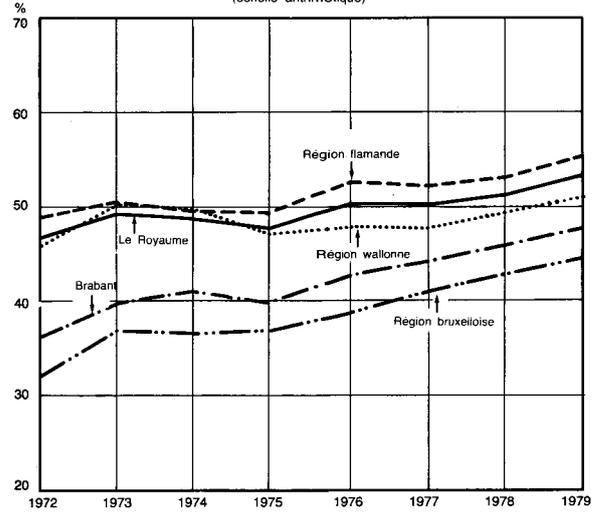
Livraisons à l'étranger à prix courants des provinces flamandes (échelle semi-logarithmique)



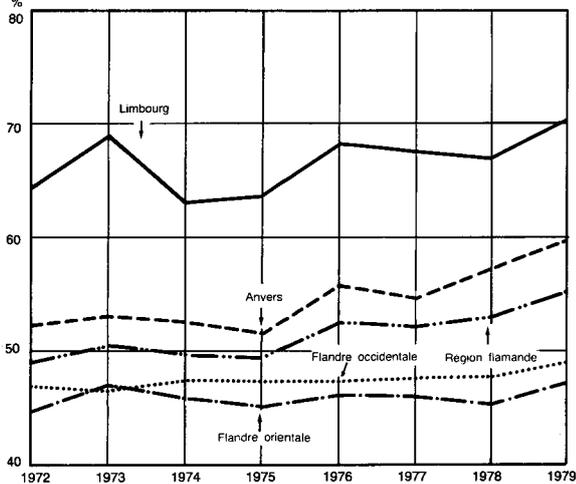
Livraisons à l'étranger à prix courants des provinces wallonnes (échelle semi-logarithmique)



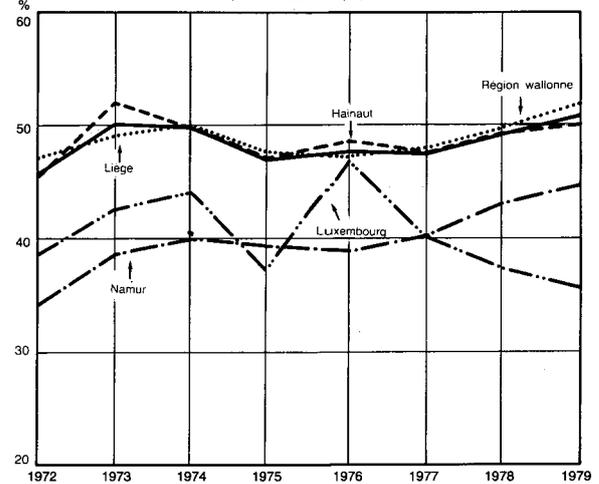
Livraisons à l'étranger en % des livraisons totales des régions et du Brabant (échelle arithmétique)



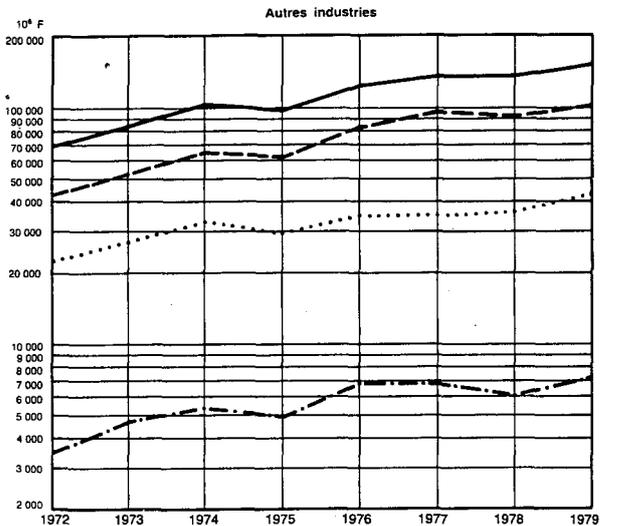
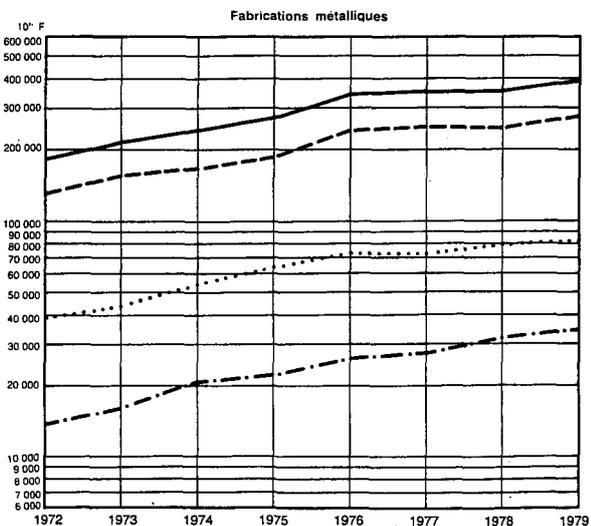
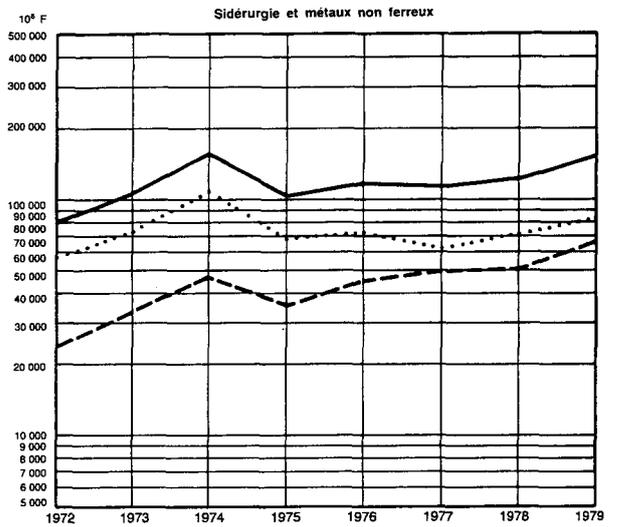
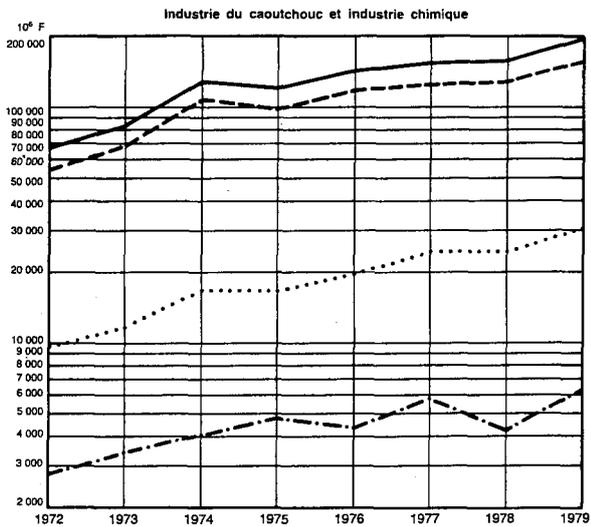
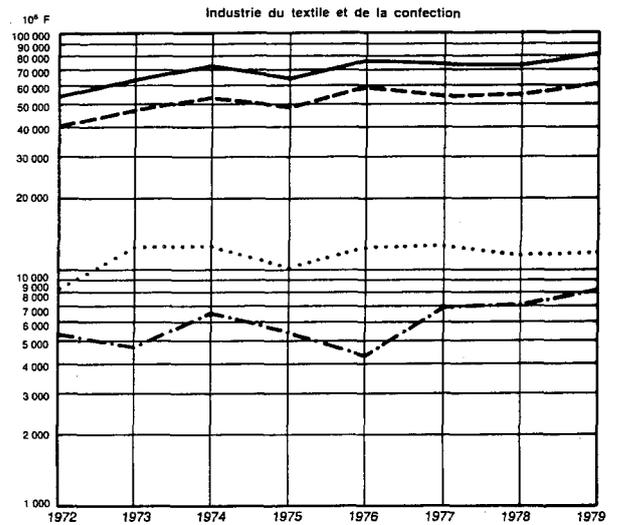
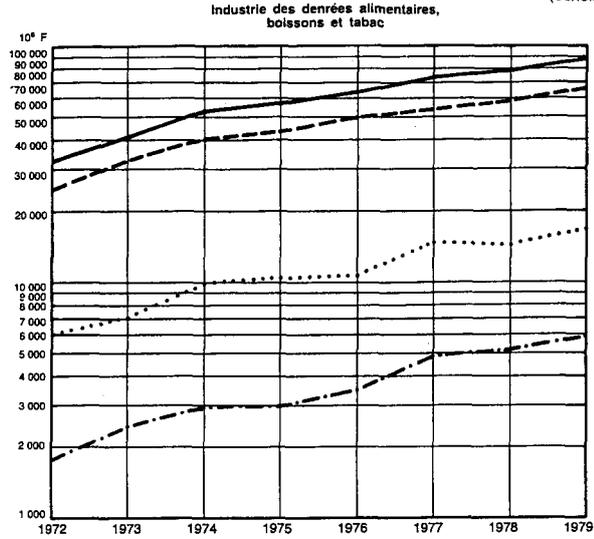
Livraisons à l'étranger en % des livraisons totales des provinces flamandes (échelle arithmétique)



Livraisons à l'étranger en % des livraisons totales des provinces wallonnes (échelle arithmétique)



GRAPHIQUES 13 A 18
Répartition par région des livraisons à l'étranger des différentes branches d'activité
(échelle semi-logarithmique)



— Le Royaume — Région flamande ······ Région wallonne - · - · Région bruxelloise

Tableau 1. — REPARTITION PAR PROVINCE ET PAR REGION DU TOTAL DES LIVRAISONS INDUSTRIELLES A L'ETRANGER POUR LES ANNEES 1966 ET 1972 A 1979

REGION	Livraisons totales (cristaux incluses) (en millions de F)										dont à l'étranger (en millions de F)									
	1966	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1966	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979		
Antvers	107 853	229 230	272 145	360 952	367 829	442 096	479 297	452 824	517 479	42 838	119 799	144 646	189 970	190 309	247 070	262 305	259 299	309 551		
Brabant	124 668	183 003	200 505	254 383	245 309	270 370	287 035	292 616	312 257	33 118	66 485	79 757	104 464	97 886	115 804	126 910	134 348	148 987		
Hainaut	82 016	137 768	156 279	214 062	191 945	208 663	201 296	210 583	231 077	28 398	62 878	81 469	106 635	90 668	101 549	95 946	104 107	115 750		
Liège	80 869	120 237	131 479	176 838	162 431	177 750	183 095	188 867	204 380	31 674	56 709	64 747	88 499	77 544	84 084	88 137	94 087	106 326		
Limbourg	4 859	7 778	10 843	14 465	11 415	12 183	10 257	9 786	10 005	1 221	3 007	4 631	6 393	6 603	92 892	97 139	96 126	113 290		
Luxembourg	12 981	21 970	24 745	29 332	27 089	33 116	36 791	35 637	42 122	4 440	7 545	9 388	11 727	10 701	12 951	14 813	3 660	5 582		
Flandre orientale	79 601	143 127	175 522	221 579	204 250	232 542	237 464	253 053	285 731	27 439	63 927	81 487	101 734	92 304	107 515	109 353	114 893	135 213		
Flandre occidentale	62 899	119 693	142 918	177 491	173 581	199 920	205 065	204 664	220 181	26 676	56 240	66 587	84 245	82 332	94 845	97 803	97 721	107 998		
Le Royaume:	590 247	1 036 807	1 139 082	1 545 685	1 488 386	1 712 728	1 783 891	1 791 290	1 984 130	214 714	484 247	592 793	754 620	712 000	862 424	894 523	919 621	1 059 587		
Région flamande	334 268	645 284	766 386	966 663	958 422	1 133 657	1 193 813	1 184 483	1 318 271	128 423	316 309	386 927	480 103	474 346	596 060	624 044	628 528	729 317		
Région wallonne	194 276	307 448	348 015	470 253	420 407	462 673	463 021	479 532	526 937	71 555	140 937	174 632	234 674	197 866	221 159	220 325	236 573	268 485		
Région bruxelloise	61 703	84 075	84 681	108 769	109 557	116 398	127 057	127 275	138 922	14 736	27 001	31 234	39 843	40 388	45 205	52 154	54 520	61 785		
Région flamande non compris arrondissement de Hal-Vilvorde (1)	303 077	596 265	710 029	896 274	890 688	1 057 275	1 111 535	1 099 879	1 230 802	120 056	297 488	364 842	451 180	446 583	560 952	585 316	587 465	687 366		
Région bruxelloise y compris Hal-Vilvorde (1)	92 894	133 093	141 038	179 158	177 291	192 780	209 335	211 879	226 391	23 103	45 822	53 319	68 766	68 151	80 313	90 882	95 583	103 736		
Brabant flamand	49 414	79 233	91 155	110 058	108 225	123 011	128 396	130 682	133 982	12 560	28 686	34 326	43 201	42 798	53 738	57 444	60 489	63 265		
Brabant wallon	13 551	19 695	24 669	35 556	27 527	30 961	31 582	34 659	39 353	5 822	10 798	14 197	21 420	14 700	16 861	17 312	19 339	23 937		

(1) A partir de 1972, l'arrondissement de Bruxelles-communes périphériques fait partie de l'arrondissement de Hal-Vilvorde.

Tableau 1 (suite)

REGION	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région considérée										% de chaque région dans les livraisons de Royaume à l'étranger									
	1966	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1966	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979		
Antvers	39,7	52,3	53,2	52,6	51,7	55,9	54,7	57,3	59,8	20,0	24,7	24,5	25,2	26,6	28,5	29,3	28,2	29,2		
Brabant	26,6	36,3	39,8	41,1	39,9	42,8	44,2	45,9	47,7	15,4	13,7	13,5	13,8	13,8	13,5	14,1	14,6	14,1		
Hainaut	34,6	45,6	52,1	49,8	47,2	48,7	47,7	49,4	50,1	13,2	13,0	13,7	14,1	12,7	11,8	10,7	11,3	10,9		
Liège	39,2	47,2	49,2	50,0	47,7	47,3	48,1	49,8	52,0	14,8	9,8	10,9	11,7	10,9	9,7	9,8	10,2	10,0		
Limbourg	54,8	64,4	69,1	63,1	63,7	66,3	67,6	67,1	70,4	8,8	9,8	10,1	8,1	9,3	10,8	10,8	10,5	10,7		
Luxembourg	25,1	38,7	42,7	44,2	42,7	46,9	40,1	37,4	35,8	0,6	0,6	0,8	0,8	0,6	0,7	0,5	0,4	0,3		
Namur	34,2	34,3	38,0	40,0	39,5	39,1	40,3	44,8	44,8	2,1	2,1	1,6	1,6	1,5	1,7	1,7	1,8	1,8		
Flandre orientale	34,5	44,7	47,0	45,9	45,2	46,2	46,1	45,4	47,3	12,7	13,2	13,7	13,5	13,0	12,5	12,2	12,5	12,8		
Flandre occidentale	42,4	47,0	46,6	47,5	47,4	47,4	47,7	47,8	49,0	12,4	11,7	11,2	11,2	11,6	11,0	10,9	10,6	10,2		
Le Royaume:	36,4	46,7	49,4	48,8	47,9	50,4	50,3	51,3	53,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Région flamande	36,4	49,0	50,5	49,7	49,5	52,6	52,3	53,1	55,3	59,8	65,3	65,2	63,7	66,5	69,1	69,6	68,4	68,9		
Région wallonne	36,8	45,8	50,2	49,9	47,1	47,8	47,6	49,3	51,0	33,3	29,1	29,5	31,0	27,8	25,7	24,6	25,7	25,3		
Région bruxelloise	23,9	32,1	36,9	36,6	36,9	38,8	41,0	42,8	44,5	6,9	5,6	5,3	5,3	5,7	5,2	5,8	5,9	5,8		
Région flamande non compris arrondissement de Hal-Vilvorde (1)	39,6	49,9	51,4	50,3	50,1	53,1	52,7	53,4	55,8	55,9	61,4	61,5	59,9	62,6	65,0	65,3	63,9	64,9		
Région bruxelloise y compris Hal-Vilvorde (1)	24,9	34,4	37,8	38,4	38,4	41,7	43,4	45,1	45,8	10,8	9,5	9,0	9,1	9,6	9,3	10,1	10,4	9,8		
Brabant flamand	25,4	36,2	37,7	39,3	39,5	43,7	44,7	46,3	47,2	5,8	5,9	5,8	5,7	6,0	6,3	6,4	6,6	6,0		
Brabant wallon	43,0	54,8	57,5	60,2	53,4	54,5	54,8	55,8	60,8	2,7	2,2	2,4	2,8	2,1	2,0	2,1	2,1	2,3		

(1) A partir de 1972, l'arrondissement de Bruxelles-communes périphériques fait partie de l'arrondissement de Hal-Vilvorde.

Tableau 2. — STRUCTURE PAR PROVINCE ET PAR REGION DU TOTAL
DES LIVRAISONS INDUSTRIELLES ET DES LIVRAISONS INDUSTRIELLES A L'ETRANGER EN 1979

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Anvers				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	1 491	699	46,9	0,2
Industrie des denrées alimentaires	63 548	13 400	21,1	4,3
Industrie des boissons	7 627	1 792	23,5	0,6
Industrie du tabac	4 287	969	22,6	0,3
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie du tissage	545	401	73,6	0,1
Industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'indus- trie textile	617	537	87,0	0,2
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	3 697	1 252	33,9	0,4
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maro- quinerie	447	65	14,5	0,0
Industrie du bois et du meuble	11 080	3 769	34,0	1,2
Industrie du papier et impression	17 198	6 381	37,1	2,1
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	143 387	111 696	77,9	36,1
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	48 278	23 794	49,3	7,7
Industrie de la terre cuite et de la céramique	2 377	155	6,5	0,1
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment et de l'asbeste-ciment	6 752	2 225	33,0	0,7
Sidérurgie; métaux non ferreux	45 310	33 171	73,2	10,8
Fabrications métalliques et constructions navales	150 957	104 710	69,4	33,8
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	9 881	4 535	45,9	1,4
<i>Total Anvers:</i>	517 479	309 551	59,8	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Brabant				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	761	77	10,1	0,1
Industrie des denrées alimentaires	43 208	11 136	25,8	7,5
Industrie des boissons	20 041	4 397	21,9	2,9
Industrie du tabac	5 480	2 633	48,0	1,8
Filatures de coton et de laine et fileteries	1 245	579	46,5	0,4
Industrie de la bonneterie	638	240	37,6	0,2
Autres secteurs de l'industrie textile	2 339	1 944	83,1	1,3
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	12 925	6 569	50,8	4,4
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	1 518	356	23,5	0,2
Industrie du bois et du meuble	5 571	966	17,3	0,6
Industrie du papier et impression	31 478	12 085	38,4	8,1
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	32 122	15 292	47,6	10,3
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique	4 562	881	19,3	0,6
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	8 803	4 185	47,5	2,8
Sidérurgie; métaux non ferreux	13 853	9 966	71,9	6,7
Fabrications métalliques et constructions navales	116 305	71 728	61,7	48,1
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	177	110	62,1	0,1
Autres industries manufacturières	11 231	5 843	52,0	3,9
<i>Total Brabant:</i>	312 257	148 987	47,7	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Hainaut				
Houillères et leurs centrales électriques	1 038	21	2,0	0,0
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	5 159	810	15,7	0,7
Industries des denrées alimentaires	8 333	2 590	31,1	2,2
Industrie des boissons; industrie du tabac	2 243	375	16,6	0,3
Filatures de coton et de laine et fileteries	4 583	2 549	55,6	2,2
Industrie du tissage	6 473	5 259	81,2	4,6
Industrie de la bonneterie	1 165	279	23,9	0,3
Autres secteurs de l'industrie textile	621	276	44,4	0,2
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaus- sure, de la ganterie et de la maroquinerie	1 847	362	19,6	0,3
Industrie du bois et du meuble	1 683	180	10,7	0,2
Industrie du papier et impression	7 031	2 435	34,6	2,1
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	22 115	14 988	67,8	13,0
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	27 365	1 773	6,5	1,5
Industrie de la terre cuite et de la céramique	2 945	1 272	43,2	1,1
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment et de l'asbeste-ciment	13 335	3 930	29,5	3,4
Sidérurgie	53 944	37 418	69,4	32,3
Métaux non ferreux	1 966	846	43,0	0,7
Fabrications métalliques et constructions navales	63 526	38 183	60,1	33,0
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	337	264	78,3	0,2
Autres industries manufacturières	5 368	1 942	36,2	1,7
<i>Total Hainaut:</i>	231 077	115 750	50,1	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Liège				
Houillères et leurs centrales électriques	166	0,0	0,0	0,0
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	3 392	799	23,6	0,8
Industrie des denrées alimentaires	25 503	9 084	35,6	8,5
Industrie des boissons; industrie du tabac	11 020	1 558	14,1	1,4
Filatures de coton et de laine et fileteries	824	613	74,4	0,6
Industrie du tissage	1 037	708	68,3	0,7
Industrie de la bonneterie	17	4	23,5	0,0
Autres secteurs de l'industrie textile	1 080	687	63,6	0,6
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	382	16	4,2	0,0
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maro- quinerie	96	19	19,8	0,0
Industrie du bois et du meuble	2 041	363	17,8	0,3
Industrie du papier et impression	7 210	3 757	52,1	3,5
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	10 477	7 305	69,7	6,9
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	5 093	158	3,1	0,2
Industrie de la terre cuite et de la céramique	491	185	37,7	0,2
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	6 145	2 832	46,1	2,7
Sidérurgie	52 035	32 934	63,3	31,0
Métaux non ferreux	7 693	5 076	66,0	4,8
Fabrications métalliques et constructions navales	60 804	35 436	58,3	33,3
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	952	888	93,3	0,8
Autres industries manufacturières	7 922	3 904	49,3	3,7
<i>Total Liège:</i>	204 380	106 326	52,0	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Limbourg				
Houillères et leurs centrales électriques	10 449	652	6,2	0,6
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	1 419	356	25,1	0,3
Industrie des denrées alimentaires	7 330	1 269	17,3	1,1
Industrie des boissons	4 281	388	9,1	0,3
Filatures de laine et de coton et fileteries; industrie du tissage; industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	2 292	895	39,0	0,8
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaus- sure, de la ganterie et de la maroquinerie	2 606	1 942	74,5	1,7
Industrie du bois et du meuble	7 372	3 262	44,2	2,9
Industrie du papier et impression	4 485	3 218	71,8	2,8
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	21 412	18 135	84,7	16,0
Industrie de la terre cuite et de la céramique	760	308	40,5	0,3
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	5 252	2 944	56,1	2,6
Sidérurgie et métaux non ferreux	8 415	6 763	80,4	6,0
Fabrications métalliques et constructions navales	78 811	68 897	87,4	60,8
Autres industries manufacturières	6 014	4 261	70,9	3,8
<i>Total Limbourg</i>	160 898	113 290	70,4	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Luxembourg				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	540	21	3,9	0,6
Industrie des denrées alimentaires; industrie des boissons	2 014	583	28,9	16,3
Autres secteurs de l'industrie textile, industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	132	60	45,5	1,6
Industrie du bois et du meuble; industrie du papier et impression	3 880	2 030	52,3	56,7
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	2 064	548	26,6	15,3
Industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	307	6	2,0	0,2
Fabrications métalliques et constructions navales	826	284	34,4	7,9
Autres industries manufacturières	242	50	20,7	1,4
<i>Total Luxembourg:</i>	10 005	3 582	35,8	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Namur				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	4 252	1 613	37,9	8,5
Industrie des denrées alimentaires; industrie des boissons	6 302	2 538	40,3	13,4
Filatures de coton et de laine et fileteries; indus- trie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaus- sure, de la ganterie et de la maroquinerie	138	15	10,9	0,1
Industrie du bois et du meuble; industrie du papier et impression	3 491	1 420	40,7	7,5
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	10 319	5 260	51,0	27,8
Industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	9 452	4 876	51,6	25,8
Sidérurgie; métaux non ferreux; fabrications métalli- ques et constructions navales	7 020	2 778	39,6	14,8
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	1 148	390	34,0	2,1
<i>Total Namur:</i>	42 122	18 890	44,8	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Flandre orientale				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	141	9	6,4	0,0
Industrie des denrées alimentaires	52 210	18 771	36,0	13,9
Industrie des boissons	5 270	512	9,7	0,4
Industrie du tabac	347	1	0,3	0,0
Filatures de coton et de laine et fileteries	8 023	2 779	34,6	2,1
Industrie du tissage	19 057	13 412	70,4	9,9
Industrie de la bonneterie	5 287	1 464	27,7	1,1
Autres secteurs de l'industrie textile	7 830	4 800	61,3	3,6
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	9 786	3 658	37,4	2,7
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	517	259	50,1	0,2
Industrie du bois et du meuble	10 870	2 740	25,2	2,0
Industrie du papier et impression	11 761	3 822	32,5	2,8
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	25 925	16 885	65,1	12,5
Raffinage de pétrole, fabriques et agglomérés de houille, cokeries, industrie de la terre cuite et de la céramique	23 721	67	0,3	0,0
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	3 782	1 298	34,3	1,0
Sidérurgie; fabrications métalliques et construction navales	82 085	54 158	66,0	40,0
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	1 687	1 381	81,9	1,0
Autres industries manufacturières	17 432	9 197	52,8	6,8
<i>Total Flandre orientale:</i>	285 731	135 213	47,3	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Flandre occidentale				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	535	109	20,4	0,1
Industrie des denrées alimentaires	51 117	14 984	29,3	13,9
Industrie des boissons	3 571	1 173	32,8	1,1
Industrie du tabac	380	134	35,3	0,1
Filatures de coton et de laine et fileteries	4 746	1 486	31,3	1,4
Industrie du tissage	30 642	23 597	77,0	21,9
Industrie de la bonneterie	824	277	33,6	0,3
Autres secteurs de l'industrie textile	3 406	1 931	56,7	1,8
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	6 150	2 099	34,1	1,9
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	529	280	52,9	0,3
Industrie du bois et du meuble	24 235	9 729	40,1	9,0
Industrie du papier et impression	4 452	685	15,4	0,6
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	6 783	4 359	64,3	4,0
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment; métaux non ferreux	9 576	3 171	33,1	2,9
Fabrications métalliques et constructions navales	65 395	41 540	63,5	38,5
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	7 840	2 444	31,2	2,2
<i>Total Flandre occidentale:</i>	220 181	107 998	49,0	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Région flamande				
Houillères et leurs centrales électriques	10 449	652	6,2	0,1
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	3 719	1 184	31,8	0,2
Industrie des denrées alimentaires	203 697	57 087	28,0	7,8
Industrie des boissons	33 566	7 319	21,8	1,0
Industrie du tabac	5 014	1 104	22,0	0,1
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie du tissage; industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	83 523	51 708	61,9	7,1
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	23 259	9 184	39,5	1,3
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maro- quinerie	2 527	884	35,0	0,1
Industrie du bois et du meuble	57 284	20 149	35,2	2,8
Industrie du papier et impression	45 586	16 271	35,7	2,2
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	211 009	157 819	74,8	21,6
Raffinage de pétrole, fabriques agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	105 928	34 988	33,0	4,8
Sidérurgie; métaux non ferreux	85 193	65 900	77,4	9,1
Fabrications métalliques et constructions navales	397 328	278 503	70,1	38,2
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	50 189	26 565	52,9	3,6
<i>Total Région flamande:</i>	1 318 271	729 317	55,3	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Région wallonne				
Houillères et leurs centrales électriques	1 204	21	1,7	0,0
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	13 971	3 309	23,7	1,2
Industrie des denrées alimentaires	43 610	14 718	33,7	5,5
Industrie des boissons	13 901	2 046	14,7	0,8
Industrie du tabac	996	156	15,7	0,1
Filatures de coton et de laine et fileteries	5 834	3 480	59,7	1,3
Industrie du tissage	7 510	5 967	79,5	2,2
Industrie de la bonneterie	1 192	283	23,7	0,1
Autres secteurs de l'industrie textile	2 666	1 615	60,6	0,6
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	2 567	440	17,1	0,2
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maro- quinerie	163	19	11,7	0,0
Industrie du bois et du meuble	6 811	1 316	19,3	0,5
Industrie du papier et impression	29 244	16 037	54,8	6,0
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	48 470	30 391	62,7	11,3
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	32 458	1 931	5,9	0,7
Industrie de la terre cuite et de la céramique	4 129	1 672	40,5	0,6
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	28 636	11 433	39,9	4,3
Sidérurgie	115 899	78 402	67,6	29,2
Métaux non ferreux	9 778	5 991	61,3	2,2
Fabrications métalliques et constructions navales	141 323	81 565	57,7	30,4
Tanneries et industries de la fourrure et de la peau en poil	1 316	1 152	87,5	0,4
Autres industries manufacturières	15 259	6 541	42,9	2,4
<i>Total de la Région wallonne:</i>	526 937	268 485	51,0	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Région bruxelloise				
Industrie des denrées alimentaires	11 609	2 342	20,2	3,8
Industrie des boissons	6 239	880	14,1	1,4
Industrie du tabac	5 480	2 633	48,0	4,3
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	2 611	1 697	65,0	2,8
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	11 557	6 314	54,6	10,2
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maro- quinerie	652	78	12,0	0,1
Industrie du bois et du meuble	1 650	298	18,1	0,5
Industrie du papier et impression	13 263	2 771	20,9	4,5
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	15 125	6 258	41,4	10,1
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	6 634	3 151	47,5	5,1
Sidérurgie; métaux non ferreux	885	191	21,6	0,3
Fabrications métalliques et constructions navales	59 750	34 221	57,3	55,4
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	3 467	951	27,4	1,5
Total de la Région bruxelloise et de l'arr. Hal-Vilvorde:	138 922	61 785	44,5	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Région flamande non-compris arrondissement de Hal-Vilvorde				
Houillères et leurs centrales électriques	10 449	652	6,2	0,1
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	3 608	1 173	32,5	0,2
Industrie des denrées alimentaires	185 428	49 871	26,9	7,3
Industrie du boissons	32 068	7 151	22,3	1,0
Industrie du tabac	5 014	1 104	22,0	0,2
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie du tissage; industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	83 289	51 591	61,9	7,5
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	25 007	9 959	39,8	1,4
Industrie du bois et du meuble	54 681	19 824	36,3	2,9
Industrie du papier et impression	39 067	14 297	36,6	2,1
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	200 703	152 601	76,0	22,2
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	99 734	33 117	33,2	4,8
Sidérurgie; métaux non ferreux	81.892	64 128	78,3	9,3
Fabrications métalliques et constructions navales	363 666	257 499	70,8	37,5
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	46 196	24 399	52,8	3,5
<i>Total de la Région flamande non compris arr. Hal-Vilvorde:</i>	1 230 802	687 366	55,8	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	111	11	9,9	0,0
Industrie des denrées alimentaires	29 878	9 558	32,0	9,2
Industrie des boissons	7 737	1 048	13,5	1,0
Industrie du tabac	5 480	2 633	48,0	2,5
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie de la bonneterie, autres secteurs de l'industrie textile	2 845	1 814	63,8	1,8
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	12 988	6 501	50,1	6,3
Industrie du bois et du meuble	4 253	623	14,6	0,6
Industrie du papier et impression	19 782	4 745	24,0	4,6
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	25 431	11 476	45,1	11,1
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	12 828	5 022	39,1	4,8
Métaux non ferreux	4.186	1.963	46,9	1,9
Fabrications métalliques et constructions navales	93 412	55 225	59,1	53,2
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	7 460	3.117	41,8	3,0
<i>Total de la Région bruxelloise:</i>	226 391	103 736	45,8	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Brabant flamand				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	133	11	8,3	0,0
Industrie des denrées alimentaires	29 492	8 663	29,4	13,7
Industrie des boissons	12 817	3 454	26,9	5,5
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	254	129	50,8	0,2
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures); industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie	2 054	513	25,0	0,8
Industrie du bois et du meuble	3 727	649	17,4	1,0
Industrie du papier et impression	7 690	2 165	28,2	3,4
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	13 502	6 744	49,9	10,7
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries; industrie de la terre cuite et de la céramique; industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	6 641	1 911	28,8	3,0
Sidérurgie; métaux non ferreux	3 681	2 059	55,9	3,3
Fabrications métalliques et constructions navales	46 656	32 220	69,1	50,9
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil; autres industries manufacturières	7 335	4 747	64,7	7,5
<i>Total Brabant flamand:</i>	133 982	63 265	47,2	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Brabant wallon				
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	628	66	10,5	0,3
Industrie des denrées alimentaires	2 107	131	6,2	0,5
Industrie des boissons	985	63	6,4	0,2
Filatures de coton et de laine et fileteries; industrie de la bonneterie; autres secteurs de l'industrie textile	1 357	937	69,0	3,9
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	180	20	11,1	0,1
Industrie du bois et du meuble	194	19	9,8	0,1
Industrie du papier et impression	10 525	7 149	67,9	29,9
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	3 495	2 290	65,5	9,6
Industrie de la terre cuite et de la céramique; in- dustrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment; sidérurgie	9 377	7 720	82,3	32,2
Fabrications métalliques et constructions navales; autres industries manufacturières	10 505	5 542	52,8	23,2
<i>Total Brabant wallon:</i>	39 353	23 937	60,8	100,0

Tableau 2 (suite)

SPECIFICATION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la branche dans la région considérée	% de chaque branche d'activité dans les livraisons à l'étranger de la région considérée
Le Royaume				
Houillères et leurs centrales électriques	11 653	673	5,8	0,1
Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils	17 690	4 493	25,4	0,4
Industrie des denrées alimentaires	258 916	74 147	28,6	7,0
Industrie des boissons	53 706	10 245	19,1	1,0
Industrie du tabac	11 490	3 893	33,9	0,4
Filatures de coton et de laine et fileteries	20 087	8 318	41,4	0,8
Industrie du tissage	58 331	43 962	75,4	4,1
Industrie de la bonneterie	8 078	2 323	28,8	0,2
Autres secteurs de l'industrie textile	16 840	10 147	60,3	1,0
Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)	37 383	15 938	42,6	1,5
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maro- quinerie	3 342	981	29,4	0,1
Industrie du bois et du meuble	65 745	21 763	33,1	2,1
Industrie du papier et impression	88 093	35 079	39,8	3,3
Industrie du caoutchouc et industrie chimique	274 604	194 468	70,8	18,3
Raffinage de pétrole, fabriques d'agglomérés de houille, cokeries	109 162	27 457	25,2	2,6
Industrie de la terre cuite et de la céramique	10 471	2 450	23,4	0,2
Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment, de l'asbeste-ciment	58 152	23 268	40,0	2,2
Sidérurgie	148 000(1)	106 525	72,0(2)	10,0
Métaux non ferreux	63 755	43 959	68,9	4,1
Fabrications métalliques et constructions navales	598 401	394 289	65,9	37,2
Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil	3 335	2 776	83,2	0,3
Autres industries manufacturières	66 896	32 433	48,5	3,1
<i>Total Le Royaume:</i>	1 984 130	1 059 587	53,4	100,0

(1) Dont 1769 millions de F de cessions à d'autres divisions non-sidérurgiques des établissements et à d'autres établissements des entreprises.

(2) Après élimination des cessions 72,8.

Tableau 3. — REPARTITION PAR PROVINCE ET PAR REGION DU TOTAL
DES LIVRAISONS ET DES LIVRAISONS A L'ETRANGER DES DIFFERENTES BRANCHES D'ACTIVITE EN 1979

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
--------	-----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Houillères et leurs centrales électriques

Hainaut	1 038	21	2,0	3,1
Liège	166	0	0,0	0,0
Limbourg	10 449	652	6,2	96,9
<i>Le Royaume:</i>	11 653	673	5,8	100,0
Région flamande	10 449	652	6,2	96,9
Région wallonne	1 204	21	1,7	3,1

Minières, carrières, industries connexes et exploitation de terrils

Anvers	1 491	699	46,9	15,6
Brabant	761	77	10,1	1,7
Hainaut	5 159	810	15,7	18,0
Liège	3 392	799	23,6	17,8
Limbourg	1 419	356	25,1	7,9
Luxembourg	540	21	3,9	0,5
Namur	4 252	1 613	37,9	35,9
Flandre orientale	141	9	6,4	0,2
Flandre occidentale	535	109	20,4	2,4
<i>Le Royaume:</i>	17 690	4 493	25,4	100,0
Région flamande	3 719	1 184	31,8	26,3
Région wallonne	13 971	3 309	23,7	73,7
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	3 608	1 173	32,5	26,1
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	111	11	9,9	0,2
Brabant flamand	133	11	8,3	0,2
Waals Brabant	628	66	10,5	1,5

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie des denrées alimentaires				
Anvers	63 548	13 400	21,1	18,1
Brabant	43 208	11 136	25,8	15,1
Hainaut	8 333	2 590	31,1	3,5
Liège	25 503	9 084	35,6	12,2
Limbourg	7 330	1 269	17,3	1,7
Luxembourg et Namur	7 667	2 913	38,0	3,9
Flandre orientale	52 210	18 771	36,0	25,3
Flandre occidentale	51 117	14 984	29,3	20,2
<i>Le Royaume :</i>	258 916	74 147	28,6	100,0
Région flamande	203 697	57 087	28,0	77,0
Région wallonne	43 610	14 718	33,7	19,8
Région bruxelloise	11 609	2 342	20,2	3,2
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	185 428	49 871	26,9	67,3
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	29 878	9 558	32,0	12,9
Brabant flamand	29 492	8 663	29,4	11,7
Brabant wallon	2 107	131	6,2	0,2

Industrie des boissons

Anvers	7 627	1 792	23,5	17,5
Brabant	20 041	4 397	21,9	42,9
Hainaut et Liège	12 267	1 775	14,5	17,3
Limbourg	4 281	388	9,1	3,8
Luxembourg et Namur	649	208	32,0	2,0
Flandre orientale	5 270	512	9,7	5,0
Flandre occidentale	3 571	1 173	32,8	11,5
<i>Le Royaume :</i>	53 706	10 245	19,1	100,0
Région flamande	33 566	7 319	21,8	71,5
Région wallonne	13 901	2 046	14,7	19,9
Région bruxelloise	6 239	880	14,1	8,6
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	32 068	7 151	22,3	69,9
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	7 737	1 048	13,5	10,2
Brabant flamand	12 817	3 454	26,9	33,7
Brabant wallon	985	63	6,4	0,6

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie du tabac				
Anvers	4 287	969	22,6	24,9
Brabant	5 480	2 633	48,0	67,6
Hainaut et Liège	996	156	15,7	4,0
Flandre orientale	347	1	0,3	0,0
Flandre occidentale	380	134	35,3	3,5
<i>Le Royaume:</i>	11 490	3 893	33,9	100,0
Région flamande	5 014	1 104	22,0	28,4
Région wallonne	996	156	15,7	4,0
Région bruxelloise	5 480	2 633	48,0	67,6
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	5 014	1 104	22,0	28,4
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	5 480	2 633	48,0	67,6
Filatures de coton et de la laine et fileteries				
Brabant	1 245	579	46,5	6,9
Hainaut	4 583	2 549	55,6	30,6
Liège	824	613	74,4	7,4
Flandre orientale	8 023	2 779	34,6	33,4
Flandre occidentale	4 746	1 486	31,3	17,9
Anvers, Limbourg, Namur	666	312	46,8	3,8
<i>Le Royaume:</i>	20 087	8 318	41,4	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	14 253	4 838	33,9	58,2
Région wallonne	5 834	3 480	59,7	41,8

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
--------	-----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Industrie du tissage

Anvers et Limbourg	1 122	986	87,9	2,2
Hainaut	6 473	5 259	81,2	12,0
Liège	1 037	708	68,3	1,6
Flandre orientale	19 057	13 412	70,4	30,5
Flandre occidentale	30 642	23 597	77,0	53,7
<i>Le Royaume:</i>	58 331	43 962	75,4	100,0
Région flamande	50 821	37 995	74,8	86,4
Région wallonne	7 510	5 967	79,5	13,6

Industrie de la bonneterie

Anvers et Limbourg	147	59	40,1	2,6
Brabant	638	240	37,6	10,3
Hainaut	1 165	279	23,9	12,0
Liège	17	4	23,5	0,2
Flandre orientale	5 287	1 464	27,7	63,0
Flandre occidentale	824	277	33,6	11,9
<i>Le Royaume:</i>	8 078	2 323	28,8	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	6 886	2 040	29,6	87,8
Région wallonne	1 192	283	23,7	12,2

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Autres secteurs de l'industrie textile				
Brabant	2 339	1 944	83,1	19,2
Hainaut	621	276	44,4	2,7
Liège	1 080	687	63,6	6,8
Flandre orientale	7 830	4 800	61,3	47,3
Flandre occidentale	3 406	1 931	56,7	19,0
Anvers, Limbourg, Luxembourg	1 564	509	32,5	5,0
<i>Le Royaume:</i>	16 840	10 147	60,3	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	14 174	8 532	60,2	84,0
Région wallonne	2 666	1 615	60,6	16,0

Industrie du vêtement et de la confection (y compris la confection de fourrures)

Anvers	3 697	1 252	33,9	7,9
Brabant	12 925	6 569	50,8	41,1
Liège	382	16	4,2	0,1
Flandre orientale	9 786	3 658	37,4	22,9
Flandre occidentale	6 150	2 099	34,1	13,2
Hainaut, Limbourg, Luxembourg, Namur	4 443	2 344	52,8	14,8
<i>Le Royaume:</i>	37 383	15 938	42,6	100,0
Région flamande	23 259	9 184	39,5	57,6
Région wallonne	2 567	440	17,1	2,8
Région bruxelloise	11 557	6 314	54,6	39,6

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie de la chaussure, de la ganterie et de la maroquinerie				
Anvers	447	65	14,5	6,6
Brabant	1 518	356	23,5	36,4
Liège	96	19	19,8	1,9
Flandre orientale	517	259	50,1	26,4
Flandre occidentale	529	280	52,9	28,5
Hainaut, Limbourg et Namur	235	2	0,9	0,2
<i>Le Royaume:</i>	3 342	981	29,4	100,0
Région flamande	2 527	884	35,0	90,1
Région wallonne	163	19	11,7	1,9
Région bruxelloise	652	78	12,0	8,0

Industrie du bois et du meuble

Anvers	11 080	3 769	34,0	17,3
Brabant	5 571	966	17,3	4,5
Hainaut	1 683	180	10,7	0,8
Liège	2 041	363	17,8	1,7
Limbourg	7 372	3 262	44,2	15,0
Luxembourg et Namur	2 893	754	26,1	3,4
Flandre orientale	10 870	2 740	25,2	12,6
Flandre occidentale	24 235	9 729	40,1	44,7
<i>Le Royaume:</i>	65 745	21 763	33,1	100,0
Région flamande	57 284	20 149	35,2	92,6
Région wallonne	6 811	1 316	19,3	6,0
Région bruxelloise	1 650	298	18,1	1,4
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	54 681	19 824	36,3	91,1
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	4 253	623	14,6	2,9
Brabant flamand	3 727	649	17,4	3,0
Brabant wallon	194	19	9,8	0,1

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Industrie du papier et impression				
Anvers	17 198	6 381	37,1	18,2
Brabant	31 478	12 085	38,4	34,4
Hainaut	7 031	2 435	34,6	6,9
Liège	7 210	3 757	52,1	10,7
Limbourg	4 485	3 218	71,8	9,2
Luxembourg et Namur	4 478	2 696	60,2	7,7
Flandre orientale	11 761	3 822	32,5	10,9
Flandre occidentale	4 452	685	15,4	2,0
<i>Le Royaume:</i>	88 093	35 079	39,8	100,0
Région flamande	45 586	16 271	35,7	46,4
Région wallonne	29 244	16 037	54,8	45,7
Région bruxelloise	13 263	2 771	20,9	7,9
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	39 067	14 297	36,6	40,8
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	19 782	4 745	24,0	13,5
Brabant flamand	7 690	2 165	28,2	6,1
Brabant wallon	10 525	7 149	67,9	20,4
Industrie du caoutchouc et industrie chimique				
Anvers	143 387	111 696	77,9	57,4
Brabant	32 122	15 292	47,6	7,9
Hainaut	22 115	14 988	67,8	7,7
Liège	10 477	7 305	69,7	3,8
Limbourg	21 412	18 135	84,7	9,3
Luxembourg	2 064	548	26,6	0,3
Namur	10 319	5 260	51,0	2,7
Flandre orientale	25 925	16 885	65,1	8,7
Flandre occidentale	6 783	4 359	64,3	2,2
<i>Le Royaume:</i>	274 604	194 468	70,8	100,0
Région flamande	211 009	157 819	74,8	81,1
Région wallonne	48 470	30 391	62,7	15,7
Région bruxelloise	15 125	6 258	41,4	3,2
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	200 703	152 601	76,0	78,4
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	25 431	11 476	45,1	5,9
Brabant flamand	13 502	6 744	49,9	3,5
Brabant wallon	3 495	2 290	65,5	1,2

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
--------	-----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Raffinage de pétrole, fabrique d'agglomérés de houille et cokeries

Anvers	48 278	23 794	49,3	86,7
Hainaut	27 365	1 773	6,5	6,4
Liège	5 093	158	3,1	0,6
Brabant, Flandre orientale et occidentale	28 426	1 732	6,1	6,3
<i>Le Royaume:</i>	109 162	27 457	25,2	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	76 704	25 526	33,3	93,0
Région wallonne	32 458	1 931	5,9	7,0

Industrie de la terre cuite et de la céramique

Anvers	2 377	155	6,5	6,3
Hainaut	2 945	1 272	43,2	51,9
Liège	491	185	37,7	7,6
Limbourg	760	308	40,5	12,6
Brabant, Luxembourg, Namur, Flandre orientale et occidentale	3 898	530	13,6	21,6
<i>Le Royaume:</i>	10 471	2 450	23,4	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	6 342	778	12,3	31,7
Région wallonne	4 129	1 672	40,5	68,3

Industrie du verre, du ciment, des agglomérés de ciment et de l'asbeste-ciment

Anvers	6 752	2 225	33,0	9,6
Brabant	8 803	4 185	47,5	18,0
Hainaut	13 335	3 930	29,5	16,9
Liège	6 145	2 832	46,1	12,2
Limbourg	5 252	2 944	56,1	12,6
Flandre orientale	3 782	1 298	34,3	5,6
Luxembourg, Namur et Flandre occidentale	14 083	5 854	41,6	25,1
<i>Le Royaume:</i>	58 152	23 268	40,0	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	29 516	11 835	40,1	50,9
Région wallonne	28 636	11 433	39,9	49,1

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
Sidérurgie				
Hainaut	53 944	37 418	69,4	35,1
Liège	52 035	32 934	63,3	30,9
Anvers, Brabant, Limbourg, Namur et Flandre orientale	42 021	36 173	86,1	34,0
<i>Le Royaume:</i>	148 000(1)	106 525	72,0(2)	100,0
Région flamande	32 101	28 123	87,6	26,4
Région wallonne	115 899	78 402	67,6	73,6
Métaux non ferreux				
Hainaut	1 966	846	43,0	1,9
Liège	7 693	5 076	66,0	11,5
Anvers, Brabant, Limbourg, Namur et Flandre occi- dentale	54 096	38 037	70,3	86,6
<i>Le Royaume:</i>	63 755	43 959	68,9	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	53 977	37 968	70,3	86,4
Région wallonne	9 778	5 991	61,3	13,6
Fabrications métalliques et constructions navales				
Anvers	150 957	104 710	69,4	26,6
Brabant	116 305	71 728	61,7	18,1
Hainaut	63 526	38 183	60,1	9,7
Liège	60 804	35 436	58,3	9,0
Limbourg	78 811	68 897	87,4	17,5
Luxembourg	826	284	34,4	0,1
Namur et Flandre orientale	61 777	33 511	54,2	8,5
Flandre occidentale	65 395	41 540	63,5	10,5
<i>Le Royaume:</i>	598 401	394 289	65,9	100,0
Région flamande	397 328	278 503	70,1	70,6
Région wallonne	141 323	81 565	57,7	20,7
Région bruxelloise	59 750	34 221	57,3	8,7
Région flamande, non compris arr. de Hal-Vilvorde	363 666	257 499	70,8	65,3
Région bruxelloise et arr. de Hal-Vilvorde	93 412	55 225	59,1	14,0
Brabant flamand	46 656	32 220	69,1	8,1
Brabant wallon	9 899	5 287	53,4	1,3

(1) Dont 1769 millions de F de cessions à d'autres divisions non-sidérurgiques des établissements et à d'autres établissements des entreprises.

(2) Après élimination des cessions 72,8.

Tableau 3 (suite)

REGION	Livraisons totales (cessions incluses) (en millions de F)	dont à l'étranger (en millions de F)	% de l'étranger par rapport aux livraisons totales de la région en question	% de chaque région dans les livraisons du Royaume à l'étranger
--------	-----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Tanneries et industrie de la fourrure et de la peau en poil

Brabant	177	110	62,1	4,0
Hainaut	337	264	78,3	9,5
Liège	952	888	93,3	32,0
Flandre orientale	1 687	1 381	81,9	49,7
Anvers, Namur et Flandre occidentale	182	133	73,1	4,8
<i>Le Royaume :</i>	3 335	2 776	83,2	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	2 019	1 624	80,4	58,5
Région wallonne	1 316	1 152	87,5	41,5

Autres industries manufacturières

Brabant	11 231	5 843	52,0	18,1
Hainaut	5 368	1 942	36,2	6,0
Liège	7 922	3 904	49,3	12,0
Limbourg	6 014	4 261	70,9	13,1
Luxembourg	242	50	20,7	0,1
Flandre orientale	17 432	9 197	52,8	28,4
Anvers, Namur et Flandre occidentale	18 687	7 236	38,7	22,3
<i>Le Royaume :</i>	66 896	32 433	48,5	100,0
Région flamande, Région bruxelloise	51 637	25 892	50,1	79,9
Région wallonne	15 259	6 541	42,9	20,1

Subdivision des communes en quartiers en vue du recensement général de la population et des logements de 1981

Déjà en 1957, au cours de la préparation du recensement de 1960, le Conseil supérieur de Statistique s'est préoccupé de la division des agglomérations urbaines en quartiers ou secteurs. Certaines mesures furent alors préconisées. La scission de chaque commune belge en secteurs statistiques ou quartiers ne sera toutefois réalisée pour la première fois qu'au recensement général de la population et des logements du 31 décembre 1970.

A l'occasion du recensement général du 1er mars 1981, cette opération a été répétée et le découpage de 1970 a été revu et corrigé.

PRINCIPES GENERAUX ET CHAMP D'APPLICATION

La division en quartiers vise à:

1. faire connaître les différences de structure à l'intérieur des communes tant du point de vue démographique, économique et social, qu'en matière de logements et de moyens de communications;
2. décrire avec une précision accrue les différents modèles de dispersion de la population; la délimitation des noyaux d'habitat et la connaissance de leurs caractéristiques participent également à cet objectif.

Depuis 1977, un nouvel objectif est venu s'ajouter:

3. assurer la continuité et la comparabilité des données avec le passé et jeter ainsi un pont entre deux périodes: à savoir celle des anciennes et celle des nouvelles communes issues des fusions de 1977.

Le quartier, qui dans la terminologie utilisée en la matière est plus communément dénommé «secteur statistique», est retenu comme unité de base de la

subdivision; c'est à partir de caractéristiques structurales d'ordre social, économique, urbanistique ou morphologique que les limites des secteurs ont été établies.

A partir des quartiers, on a également établi une division en sections ou unités fonctionnelles qui est réservée aux communes de grande superficie ou comptant un grand nombre d'habitations. Du point de vue socio-géographique, ces communes se composent de deux ou plusieurs parties aux structures nettement séparées ou ayant des polarisations différentes. Théoriquement la section couvre souvent un territoire dont les besoins journaliers sont assurés par un centre et se compose d'un ou plusieurs quartiers entiers.

Les demandes de résultats du recensement de la population et des logements au niveau des quartiers ont été nombreuses en 1970, de même que celles relatives à la délimitation exacte de ces quartiers sur carte.

Le champ d'application de ces informations s'étend de l'application scientifique — les recherches démographiques, sociales, urbanistiques, économiques ou mathématiques — aux utilisations pratiques et concrètes de l'étude du marché, qu'elle soit commerciale ou financière et de l'investigation sociale (travail de quartier, CPAS, service social) et urbanistique.

Jusqu'à présent, le «secteur statistique» a été introduit, comme instrument de travail, dans deux textes officiels: les quartiers de 1970 dans la loi relative aux implantations commerciales (Ministère des Classes moyennes: loi du 29 juin 1975; arrêté royal du 5 août 1975), et les quartiers de 1981 dans l'arrêté royal du 8 janvier 1980 concernant l'inventaire des parcelles de terrain non bâties dans les lotissements et les zones d'habitat situés dans la Région flamande (Ministère de la Région flamande — Secrétariat d'Etat à la Communauté et à la Région flamande).

PROCEDURE 1970

Le découpage en quartiers a été coordonné par les professeurs Van der Haegen de la KUL et Brulard de l'UCL; elle fut menée à bien en un minimum de temps (entre février et novembre 1970) grâce à la collaboration des universités susmentionnées, d'un groupe de géographes, du Ministère des Travaux publics et de l'Institut national de Statistique.

Pour réaliser une subdivision qui soit aussi adéquate et homogène que possible, les géographes se sont basés sur le matériel cartographique le plus récent et sur des photos aériennes, mais surtout sur la connaissance qu'ils avaient de leur propre région. Le temps manquait toutefois pour établir des contacts suivis avec les administrations communales.

Dans les communes présentant des densités de population peu homogènes, les limites des quartiers passaient derrière les jardins des zones d'habitat aggloméré tandis que c'est le milieu des rues qui servait de limite dans les zones urbaines.

En 1970, le schéma de découpage de chaque commune prévoyait au maximum 10 sections, numérotées de 0 à 9; la section 0 couvrait le centre de la commune. Chaque section comprenait au maximum 10 quartiers: 8 quartiers d'habitations agglomérées numérotés de 0 à 7, le quartier 0 étant le quartier principal ou central de la section, et 2 quartiers d'habitations dispersées numérotés 9 et 8.

En 1970, on pouvait distinguer quatre grands groupes de communes:

1. Les petites communes dont le caractère homogène et la superficie limitée ne justifiaient pas le découpage. Elles étaient au nombre de 37.
2. Les communes qui, sans avoir une population très dense ni un territoire très étendu, comprenaient un centre d'une certaine importance et une zone d'habitat dispersé. La commune se composait donc d'au moins deux quartiers, le noyau central et le reste du territoire, cette dernière zone pouvant éventuellement encore être subdivisée d'après la taille et la diversité. On a dénombré 1.217 communes de ce type.
3. 848 communes, qui, outre leur centre, comprenaient un ou plusieurs hameaux importants

constitués de zones d'habitat plus ou moins aggloméré et pourvus dans certains cas d'une certaine infrastructure (magasins, école, église). Ces hameaux furent délimités, même lorsqu'ils s'étendaient sur plus d'une commune.

4. Les communes et les villes à forte densité de population, où on ne s'est pas borné à délimiter les différentes unités fonctionnelles mais où on s'est efforcé de distinguer les zones présentant une structure économique et sociale différente (exemple: centre commercial, importante zone d'habitat). 277 communes de ce type ont été comptées.

RECENSEMENT GENERAL DU 1er MARS 1981 PAR QUARTIERS ET SECTIONS

Au printemps 1977, un groupe de travail constitué de spécialistes de diverses disciplines, réunis à la demande du Conseil supérieur de Statistique, s'est prononcé pour:

- le maintien du système utilisé en 1970, c'est-à-dire la division des communes en secteurs statistiques;
- le redécoupage et l'adaptation des secteurs, de leur dénomination et de leur code en fonction des nombreuses fusions de communes intervenues au cours de la période intercensitaire 1970-1980. L'objectif poursuivi était d'assurer la continuité et la comparabilité des données des derniers recensements malgré les bouleversements administratifs survenus au cours de la dernière décennie.

L'exécution du découpage en quartiers en vue du recensement de 1981 s'est déroulé en cinq phases:

1. Préparation du matériel cartographique: dès le début de 1978, les limites actuelles des communes ont été reportées sur les nouvelles cartes topographiques à l'échelle 1/10.000. Les anciennes limites des communes ont été maintenues et délimitent les grandes sections.
2. Elaboration d'un projet de modification des quartiers et des sections, tels qu'ils ont été définis en 1970, et qui tient compte de l'évolution de l'habitat, des nouveaux travaux d'infrastructure, des modifications des limites communales, des nouvelles densités de population par quartier et des imprécisions de 1970.

Pour ce travail on s'est basé sur le dernier matériel cartographique disponible, sur les photos aériennes et sur les informations fournies par les fonctionnaires compétents de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

3. De fin 1978 à septembre 1980, le projet de découpage sur carte a été soumis pour examen à toutes les administrations communales. Elles ont vérifié, de concert avec le délégué de l'Institut national de Statistique, si les délimitations proposées pour les quartiers correspondaient avec les ensembles d'habitat ou de vie sociale ou avec des unités homogènes dont il est souhaitable de connaître les caractéristiques. Des éléments séparateurs comme les autoroutes et les lignes de chemins de fer ont également été pris en considération pour cette délimitation. Les modifications ont été décidées de commun accord. Par la même occasion, le nom de chaque quartier a été reconsidéré.
4. La division en quartiers et leur délimitation définitive ont été reportées sur les films au 1/10.000. Jusqu'à présent aucune carte synoptique ou réduite n'existe cependant. Chaque quartier est identifié par un nom et un code composé d'une lettre et de deux ou trois chiffres qui ont leur signification particulière (exemples: voir annexes 2, 3, 4).

— une lettre: indique la circonscription administrative historique (ancienne commune), par exemple (annexe 2, 3, 4) pour Verlaine: A: ancienne commune de Verlaine; B: la partie détachée de Jehay-Bodegnée; C: ancienne commune de Chapon-Seraing; D: ancienne commune de Seraing-le-Château. D'autre part une lettre distincte a été attribuée à toute partie de commune constituant à elle seule une division cadastrale et à une large subdivision de grande ville;

— deux chiffres: la section (premier chiffre) et le quartier (deuxième chiffre) comme en 1970; les codes de quartier 0 à 5 caractérisent les quartiers agglomérés, le quartier 0 étant le quartier central ou le centre administratif; les codes 8 et 9 sont en général à caractère rural et à habitations dispersées. La signification des codes de quartier 6 et 7 a changé par rapport à 1970: 7 indique une prédominance dans le quartier de la fonction «emploi», 6 la présence de parcs résidentiels à caractère récréatif;

— le cas échéant, un troisième chiffre (ou à défaut un tiret), signale si les limites de quartier ont été modifiées depuis 1970 (voir tableau 3).

* lorsque ce troisième chiffre est 0, il indique que la forme du quartier et, nécessairement, la superficie ont été légèrement modifiées. Il s'agit de l'incorporation de nouvelles habitations là où leur nombre est insuffisant pour créer un quartier distinct et qui constitue l'évolution normale du quartier existant en 1970. Dans le cas de ces ajustements de limites, la signification du quartier n'a pas changé bien que son expression mathématique ne soit plus identique.

Exemple en annexe 1, 2, 3, 4: centre de Vaux-et-Borset (D 000) a été légèrement adapté par rapport à 1970.

* lorsque ce troisième chiffre est 1, 2, 3, ... 8 il signifie qu'un quartier de 1970 a été scindé en deux ou plusieurs parties. Par ex.: en 1981, le noyau 00 de Verlaine a été scindé en deux parties: A 001, A 022; la zone rurale 09 de Villers-le-Bouillet a été scindée en une partie rurale le A 091 «Le Fayi» et une zone d'industrie A 072 «Spondrée-fosse».

A 001 + A 022 de Verlaine de 1981 est comparable au 00 de Verlaine de 1970; A 091 + A 072 de Villers-le-Bouillet 1981 est comparable au 09 de 1970; voir annexes 1, 2, 3, 4.

* lorsque ce troisième chiffre est 9, il signifie la fusion de quartiers existant en 1970. La somme de deux ou plusieurs quartiers de 1970 égale le quartier en 1981. Exemple: le C 099 «Waleffe-Borlez campagne» comprend les deux quartiers hesbignons agricoles inhabités de 1970, c'est-à-dire le 09 de Faimés (Borlez) et le 09 de Faimés (Les Waleffes).

On peut rencontrer la combinaison des trois possibilités: ajustements, scission et fusion de quartiers. Dans ce cas, priorité sera donnée au code «scission».

5. La description du contenu des quartiers est entièrement nouvelle. Chaque quartier est défini par les voies publiques ou parties de voies

publiques qui le constituent. Les données du recensement collectées et enregistrées par adresse, peuvent être rattachées à la subdivision en quartier par le biais de cette adresse. Pour ce faire, la relation adresse-secteur statistique (quartier) doit être connue.

Pour l'établissement de cette relation un important travail préparatoire a été entrepris. Des listes de concordance voies-publiques — quartiers ont été établies pour toutes les communes du Royaume sur base de la documentation disponible au Registre national.

Ces listes reprennent les noms des voies publiques, leur numéro de code ainsi qu'un certain nombre de cases vierges que les administrations communales avaient comme instruction de remplir en y portant le code du quartier ainsi que les numéros des bâtiments et leur rang correspondant. Préalablement des copies de cartes où figurent la subdivision des communes en quartiers et leurs codes avaient été fournies à cet effet par l'Institut national de Statistique. Toutes ces données ont, éventuellement, été corrigées et complétées.

L'existence de listes de concordance a libéré l'agent recenseur de l'obligation d'indiquer sur chaque document le quartier auquel appartient le logement. Cette procédure devrait diminuer le risque d'erreurs ou d'omissions et augmenter la fiabilité des données par secteur.

La constitution du fichier descriptif des quartiers basé sur les listes de concordance est intervenue à un moment où de nombreuses communes procédaient encore à la modification des noms de leurs voies publiques à la suite des fusions de communes; les codes des rues et la numérotation des bâtiments ont également changé; ces changements se sont poursuivis au cours des années 1980 et 1981, ce qui a rendu malaisé la constitution de fichiers à jour.

Ce fichier descriptif des quartiers a été stocké dans la mémoire de l'ordinateur. Il compte environ 300.000 articles.

En même temps un fichier des codes et dénominations de chaque quartier a été rédigé et enregistré et ce pour chaque commune (annexe 3) ainsi qu'un fichier indiquant la relation existant entre les quartiers 1970 et ceux de 1981 (annexe 4). Ces deux derniers fichiers comportent respectivement environ 25.000 et 30.000 articles.

A des fins de contrôle, ces trois listes de base sont confrontées aussi bien entre elles qu'avec des données extérieures tel que le fichier des voies publiques du Registre national (± 130.000 articles).

Le but final de la constitution de ces fichiers est de codifier et de compter automatiquement les données recensées par quartier et de permettre l'élaboration de tableaux à ce niveau. A partir des résultats par quartier de 1981, il est prévu d'assurer la comparabilité avec les chiffres par quartiers issus du recensement de la population et des logements du 31 décembre 1970.

En outre le fichier descriptif des quartiers (situation au 1er mars 1981) permet:

- de décrire le contenu de chaque quartier;
- d'exploiter les données par rue (partie de rue) ou groupe de rues;
- de localiser selon le quartier d'autres données dont l'adresse est connue;
- de constituer l'univers des voies publiques se prêtant à un échantillonnage d'après les quartiers et/ou les sections.

REPARTITION DU NOMBRE DE QUARTIERS (tableaux 1, 2, 3)

En vue du recensement de la population de 1981, quelque 19.370 quartiers répartis sur le territoire de 596 communes ont été délimités, soit une moyenne de trente-deux quartiers par commune. Les communes comptant le plus grand nombre de quartiers et d'habitants par quartier coïncident avec les grandes villes. Parmi elles, plusieurs englobent plus de cent quartiers: Charleroi (249), Namur (217), Gand (201), Liège (183), Tournai (171), Mons (159), Alost (129), Anvers (124; après la fusion 300), Bruges (120), Louvain (117), Courtrai (112), Bruxelles (107).

En 1970, il y avait 14.823 quartiers répartis sur 2.379 communes.

L'accroissement du nombre de quartiers entre 1970 et 1981 est de 31 % pour le Royaume et atteint 41 % en Région flamande où la moyenne de vingt-huit quartiers par commune demeure toutefois inférieure à la moyenne pour le Royaume. Cette hausse est due à l'accroissement exceptionnel (+62 %) du nombre de quartiers dans la province de Limbourg. Le découpage peu poussé de 1970 (839 quartiers au total) et la croissance de la population (indice de la

Tableau 1: Les quartiers 1981 et leurs caractéristiques

ROYAUME PROVINCES REGIONS	Nombre de quartiers 1981	Population 1981 (x 1 000)	Nombre moyen d'habitants par quartiers 1981	Nombre de communes 1981	Nombre moyen de quartiers par commune 1981	Nombre de quartiers 1970	Accroissement 1970-1981 du nombre de quartiers
Anvers	1 911	1 570	821	77	24,8	1 431	33,5
Brabant	3 283	2 221	677	111	29,6	2 437	34,7
Hainaut	2 888	1 301	451	69	41,9	2 239	29,0
Liège	2 554	999	391	84	30,4	2 146	19,0
Limbourg	1 357	717	528	44	30,8	839	61,7
Luxembourg	1 520	222	146	44	34,5	1 336	13,8
Namur	1 882	407	216	38	49,5	1 500	25,5
Flandre Orientale	2 176	1 331	612	65	33,5	1 580	37,7
Flandre Occidentale	1 802	1 079	599	84	21,5	1 315	37,0
Le Royaume	19 373	9 849	508	596	32,5	14 823	30,7
Région bruxelloise	722	997	1 381	19	38,0	561	28,7
Région flamande	8 927	5 630	630	315	28,3	6 341	40,8
Région wallonne	9 724	3 221	331	262	37,1	7 921	22,8

Tableau 2: Répartition des communes selon le nombre d'habitants et le nombre de quartiers

A - Le Royaume

NOMBRE DE QUARTIERS	< 5 000 h		5 000 < 10 000 h		10 000 < 20 000 h		20 000 < 50 000 h		50 000 < 100 000 h		100 000 h et +		Total	
	Nombre de communes	Nombre total de quartiers												
1- 4	3	9											3	9
5- 9	14	106	8	62	2	17	1	8					25	193
10- 14	19	233	27	320	5	65							51	618
15- 19	18	298	48	815	34	583	6	109					106	1 805
20- 24	10	224	31	682	33	718	6	135	1	24			81	1 783
25- 29	13	343	25	655	28	745	5	140					70	1 883
30- 34	10	315	17	535	24	764	16	518					68	2 132
35- 39	6	225	7	255	17	624	13	485	2	74			44	1 663
40- 44	5	209	6	253	14	588	6	248					32	1 298
45- 49	3	146	6	277	10	468	10	471	2	94			31	1 456
50- 59	4	215	4	216	6	324	14	751	3	161	1	52	32	1 719
60- 69			3	190	5	306	12	757	2	138			22	1 391
70- 79			1	70	3	221	2	153	4	290			10	734
80- 99			1	92	1	81	4	343	2	178			8	694
100-149									4	474	3	351	7	825
150 et +									2	330	4	840	6	1 170
Total	105	2 323	184	4 422	182	5 504	95	4 118	22	1 763	8	1 243	596	19 373

Tableau 2: Répartition des communes par nombre d'habitants et de quartiers

B - Région bruxelloise

NOMBRE DE QUARTIERS	10 000 < 20 000 h		20 000 < 50 000 h		50 000 < 100 000 h		100 000 h et +		Total	
	Nombre de communes	Nombre total de quartiers								
1- 9	1	9							1	9
10- 19	2	32	2	38					4	70
20- 29			2	46					2	46
30- 39			5	175	1	39			6	214
40- 49					1	46			1	46
50- 59					2	101	1	52	3	153
60- 69										
70- 79					1	77			1	77
80- 99										
100-149							1	107	1	107
Total	3	41	9	259	5	263	2	159	19	722

Tableau 2: Répartition des communes par nombre d'habitants et de quartiers
C - Région flamande

NOMBRE DE QUARTIERS	< 5 000 h		5 000 - < 10 000 h		10 000 - < 20 000 h		20 000 - < 50 000 h		50 000 - < 100 000 h		100 000 h et +		Total	
	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers
1- 9	9	48	8	62	1	8	1	8					19	126
10- 19	5	72	61	905	33	543	4	71					103	1 591
20- 29			28	638	55	1 314	6	157	1	24			90	2 133
30- 39			3	95	29	976	18	626	1	35			51	1 732
40- 49					7	294	13	580	1	48			21	922
50- 59					1	56	7	367					8	423
60- 69							9	562	1	69			10	631
70- 79							1	77	2	142			3	219
80- 99							2	169	2	178			4	347
100-149									3	358	2	244	5	602
150 et +											1	201	1	201
Total	14	120	100	1 700	126	3 191	61	2 617	11	854	3	445	315	8 927

Tableau 2: Répartition des communes par nombre d'habitants et de quartiers
D - Région wallonne

NOMBRE DE QUARTIERS	< 5 000 h		5 000 - < 10 000 h		10 000 - < 20 000 h		20 000 - < 50 000 h		50 000 - < 100 000 h		100 000 h et +		Total	
	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers	Nombre de communes	Nombre total de quartiers
1- 9	8	67											8	67
10- 19	32	459	14	230	4	73							50	762
20- 29	23	567	28	699	6	149	3	72					60	1 487
30- 39	16	540	21	695	12	412	6	202					55	1 849
40- 49	8	355	12	530	17	762	3	139					40	1 786
50- 59	4	215	4	216	5	268	7	384	1	60			21	1 143
60- 69			3	190	5	306	3	195	1	69			12	760
70- 79			1	70	3	221	1	76	1	71			6	438
80- 99			1	92	1	81	2	174					4	347
100-149									1	116			1	116
150 et +									2	330	3	639	5	969
Total	91	2 203	84	2 722	53	2 272	25	1 242	6	646	3	639	262	9 724

Tableau 3: Modifications des quartiers de 1981 par rapport aux quartiers de 1970
Nombre moyen de quartiers par commune

ARRONDISSEMENT PROVINCE REGION - ROYAUME	Nombre de quartiers 1981	Nombre de quartiers inchangés	Nombre de quartiers modifiés				% par rapport au total des quartiers				Nombre de communes	Nombre moyen de quartiers par commune
			Total	Ajustés	Scindés	Fusionnés	ver quartiers inchangés	quartiers modifiés	quartiers ajustés	quartiers scindés		
Anvers	912	508	404	106	295	3	56	44	12	32	37	24,6
Malines	409	131	278	61	214	3	32	68	15	52	13	31,5
Turnhout	590	183	407	102	303	2	31	69	17	51	27	21,9
Anvers:	1 911	822	1 089	269	812	8	43	57	14	42	77	24,8
Bruxelles-Capitale	722	416	306	28	274	4	58	42	4	38	19	38,0
Hal-Vilvorde	862	299	563	85	477	1	35	65	10	55	35	24,6
Louvain	819	377	442	74	366	2	46	54	9	45	30	27,3
Nivelles	880	310	570	136	402	32	35	65	15	46	27	32,6
Brabant:	3 283	1 402	1 881	323	1 519	39	43	57	10	46	111	29,6
Ath	278	136	142	31	107	4	49	51	11	38	8	34,8
Charleroi	741	318	423	82	339	2	43	57	11	46	14	52,9
Mons	499	182	317	53	263	1	36	64	11	53	13	38,4
Mouscron	101	32	69	17	49	3	32	68	17	49	2	50,5
Soignies	348	192	156	32	123	1	55	45	9	35	8	43,5
Thuin	499	211	288	70	213	5	42	58	14	43	14	35,6
Tournai	422	247	175	44	120	11	59	41	10	28	10	42,2
Hainaut:	2 888	1 318	1 570	329	1 214	27	41	55	11	42	69	41,9
Huy	390	189	201	74	107	20	48	52	19	27	17	22,9
Liège	1 069	364	705	167	507	31	34	66	16	47	24	44,5
Verviers	891	398	493	221	252	20	45	55	25	28	29	30,7
Waremme	204	114	90	45	29	16	56	44	22	14	14	14,6
Liège:	2 554	1 065	1 489	507	895	87	42	58	20	35	84	30,4
Hasselt	570	125	445	86	350	9	22	78	15	61	18	31,7
Maaseik	363	91	272	29	241	2	25	75	8	66	13	27,9
Tongres	424	110	314	62	242	10	26	74	15	57	13	32,6
Limbourg:	1 357	326	1 031	177	833	21	24	76	13	61	44	30,8
Arlon	156	63	93	43	50	0	40	60	28	32	5	31,2
Bastogne	368	255	113	59	52	2	69	31	16	14	8	46,0
Marche-en-Famenne	391	225	166	53	113	0	58	42	14	29	9	43,4
Neufchâteau	392	259	133	70	62	1	66	34	18	16	12	32,7
Virton	213	108	105	59	45	1	51	49	28	21	10	21,3
Luxembourg:	1 520	910	610	284	322	4	60	40	19	21	44	34,5
Dinant	681	343	338	122	210	6	50	50	18	31	15	45,4
Namur	833	383	450	141	306	3	46	54	17	37	16	52,1
Philippeville	368	164	204	54	150	0	45	55	15	41	7	52,6
Namur:	1 882	890	992	317	666	9	47	53	17	35	38	49,5
Alost	586	329	257	57	190	10	56	44	10	32	10	58,6
Termonde	274	94	180	18	158	4	34	66	7	58	10	27,4
Eeklo	115	44	71	13	57	1	38	61	11	50	6	19,2
Gand	619	241	378	71	305	2	39	61	11	49	21	29,5
Audenarde	275	126	149	32	116	1	46	54	12	42	11	25,0
Saint-Nicolas	307	54	253	21	230	2	18	82	7	75	7	43,9
Flandre orientale:	2 176	888	1 288	212	1 056	20	41	59	10	49	65	33,5
Bruges	345	143	202	26	165	11	41	59	8	48	10	34,5
Dixmude	122	66	56	8	42	6	54	46	7	34	5	24,4
Ypres	199	76	123	20	98	5	38	62	10	49	8	24,9
Courtrai	424	118	306	26	280	0	28	72	6	66	12	35,3
Ostende	227	96	131	25	95	11	42	58	11	42	7	32,4
Roulers	202	57	145	25	119	1	28	72	12	59	8	25,3
Tielt	157	71	86	10	76	0	45	55	6	48	9	17,4
Furnes	126	80	46	13	24	9	63	37	10	19	5	25,2
Flandre occidentale:	1 802	707	1 095	153	899	43	39	61	8	50	64	21,5
Royaume	19 373	8 328	11 045	2 571	8 216	258	43	57	13	42	596	32,5
<i>Région bruxelloise</i>	722	416	306	28	274	4	58	42	4	38	19	38,0
<i>Région flamande</i>	8 927	3 419	5 508	970	4 443	95	38	62	11	50	315	28,3
<i>Région wallonne</i>	9 724	4 493	5 231	1 573	3 499	159	46	54	16	36	262	37,1
(dont Région de langue allemande)	278	125	153	66	86	1	45	55	23	32	9	30,9

population 1970-1981: 109) justifient cet accroissement; le nombre de quartiers de cette province est actuellement de 1.357 ce qui représente une moyenne de 31 quartiers par commune limbourgeoise.

En Région wallonne, l'accroissement du nombre de quartiers est de l'ordre de 23 %; la moyenne y est de 331 habitants par quartier et de 37 quartiers par commune. C'est là le résultat d'un découpage extrêmement fin en hameaux et quartiers remontant déjà à 1970. Une comparaison des tableaux 2C et 2D fait nettement ressortir le découpage plus poussé dans cette partie du pays. Par rapport à 1970, l'accroissement le plus important du nombre de quartiers de la Région wallonne se situe dans la province de Hainaut (29 %), où les communes sont fortement subdivisées. L'augmentation la moins importante (14 %) se rencontre dans la province de Luxembourg où le nombre de quartiers par commune (34,5) demeure toutefois plus élevé que la moyenne du Royaume en raison de la dispersion de l'habitation en hameaux, parfois très petits, dans cette province.

Le tableau 3 fournit l'évolution, par arrondissement, du nombre de quartiers. Il en ressort que, dans les régions rurales, peu de changements sont intervenus depuis 1970. C'est ainsi que, dans la province de Luxembourg, plus de la moitié des quartiers coïncident avec ceux de 1970 (à l'exception toutefois de l'arrondissement d'Arlon). Cette observation s'applique également aux arrondissements de Furnes, de Tournai, de Waremme, de Soignies et de Dinant. On notera également que dans les arrondissements fortement urbanisés et ayant déjà fait l'objet d'un découpage très fin comme à Bruxelles-Capitale, Anvers et Alost, un nombre élevé de quartiers n'ont pas subi de modification dans leur délimitation par rapport à 1970.

Le tableau 3 fait ressortir, en outre, que la plupart des modifications intervenues sont des scissions (parfois combinées avec des ajustements de limites). C'est le cas, notamment, pour plus de la moitié des changements relevés dans les arrondissements de la province de Limbourg ainsi que dans les arrondissements de Saint-Nicolas, de Courtrai, de Roulers, de Termonde, de Hal-Vilvorde, de Mons, de Malines et de Turnhout. Dans les arrondissements d'Arlon, de Virton, de Verviers et de Waremme par contre, plus d'un cinquième des quartiers existant en 1970 ont fait l'objet d'ajustements. Dans le cas de Virton et surtout de Waremme, le nombre de ces ajustements de limites est même plus important que le nombre de scissions; cette adaptation reflète une évolution

modérée des constructions, insuffisante pour créer beaucoup de nouveaux quartiers.

Signalons encore que certains quartiers de 1970 ont été fusionnés: il s'agit de zones inhabitées situées sur les plateaux limoneux (arrondissements de Waremme, Huy, Nivelles, Liège, Tournai) ainsi que dans les polders (arrondissements de Furnes, d'Ostende, de Dixmude, d'Ypres et de Bruges).

PERSPECTIVES

Au moment où cet article passe à l'impression, les renseignements généraux issus du recensement des ménages, du bulletin de logement ainsi que du bulletin de logement complémentaire sont disponibles au niveau des communes.

L'adresse de résidence a été introduite dans l'ordinateur en même temps que les autres données du bulletin de logement. D'autre part, tous les documents afférents à un même ménage ont un code d'identification commun; les données qui y figurent peuvent donc être exploitées en fonction de l'adresse enregistrée pour ce ménage. L'enregistrement et la correction des bulletins individuels sont en cours. Parmi les renseignements demandés sur ce bulletin figurent l'adresse de l'établissement scolaire fréquenté et celle du lieu de travail. L'exploitation de ces données pour l'analyse de flux de communication, l'organisation des transports publics et l'aménagement du territoire serait d'un grand intérêt. Toutefois dès à présent, il faut constater que la précision et la fiabilité de ces adresses laisse à désirer.

Au stade actuel des travaux, on peut espérer qu'en 1984 les données générales relatives à la population et les renseignements concernant les logements par quartier seront disponibles sous forme de tableaux simples pour autant que l'ordre de grandeur des chiffres permette de dresser une statistique respectant les impératifs imposés par le respect du secret statistique. On y trouvera, par commune et pour chaque quartier, le code et le nom du quartier, suivis des fréquences de caractéristiques décrites à l'annexe 6. Quant aux grandes villes, on se propose, en outre, de répartir les chiffres par nationalité, par groupe d'âges de 5 ans, etc...

Dans le courant de 1984, on se penchera sur les noyaux d'habitat, leur forme et leur composition. Cette unité géographique, qui correspond à l'agglomération morphologique, peut être définie comme une partie du territoire contenant un ensemble de

maisons avoisinantes, d'édifices publics, de petits établissements industriels ou commerciaux, y compris les voies de communication, les parcs, les terrains de sports, etc... Elle est délimitée par des terres arables, des bois, des terres incultes, éventuellement parsemés d'habitations dispersées (1). Ces noyaux d'habitat qui réunissent parfois plusieurs quartiers, permettent de se faire une idée plus précise de la concentration et de la dispersion de la population indépendamment de toute subdivision administrative. Ils traduisent ainsi l'effet de l'urbanisation sur le paysage tant au point de vue de la localisation que de la forme. Afin d'adapter les noyaux d'habitat, délimités en 1970, aux expansions ou à toute autre modification intervenue au cours de la dernière décennie, ils seront soumis à un nouvel examen sur base de photos aériennes actuelles et, le cas échéant, de visites sur place. On obtiendra ainsi des noyaux

d'habitat basés sur la délimitation des quartiers de 1981. Les données du recensement pourront être traitées au niveau de ces unités géographiques.

Les résultats du recensement par quartier étant plus susceptibles de subir des modifications à court terme que les résultats agrégés concernant les unités plus importantes, l'I.N.S. s'est fixé comme objectif de mettre ces résultats par quartier le plus rapidement possible à la disposition des utilisateurs non seulement en vue de la micro-analyse des villes, des villages et des sections mais également de l'étude macrogéographique et de leurs applications. Ce recensement permet également de caractériser chaque quartier ou tout agrégat de quartiers à l'aide d'un instantané de la situation au 1er mars 1981 et d'en évaluer la dynamique sur une période de dix ans.

(1) Voir également Tome 13: Données par secteur statistique des communes - Recensement du 31 décembre 1970 — Edition 1975, pages 10 à 14.

JEHAY-BODEGNÉE 41/7

40



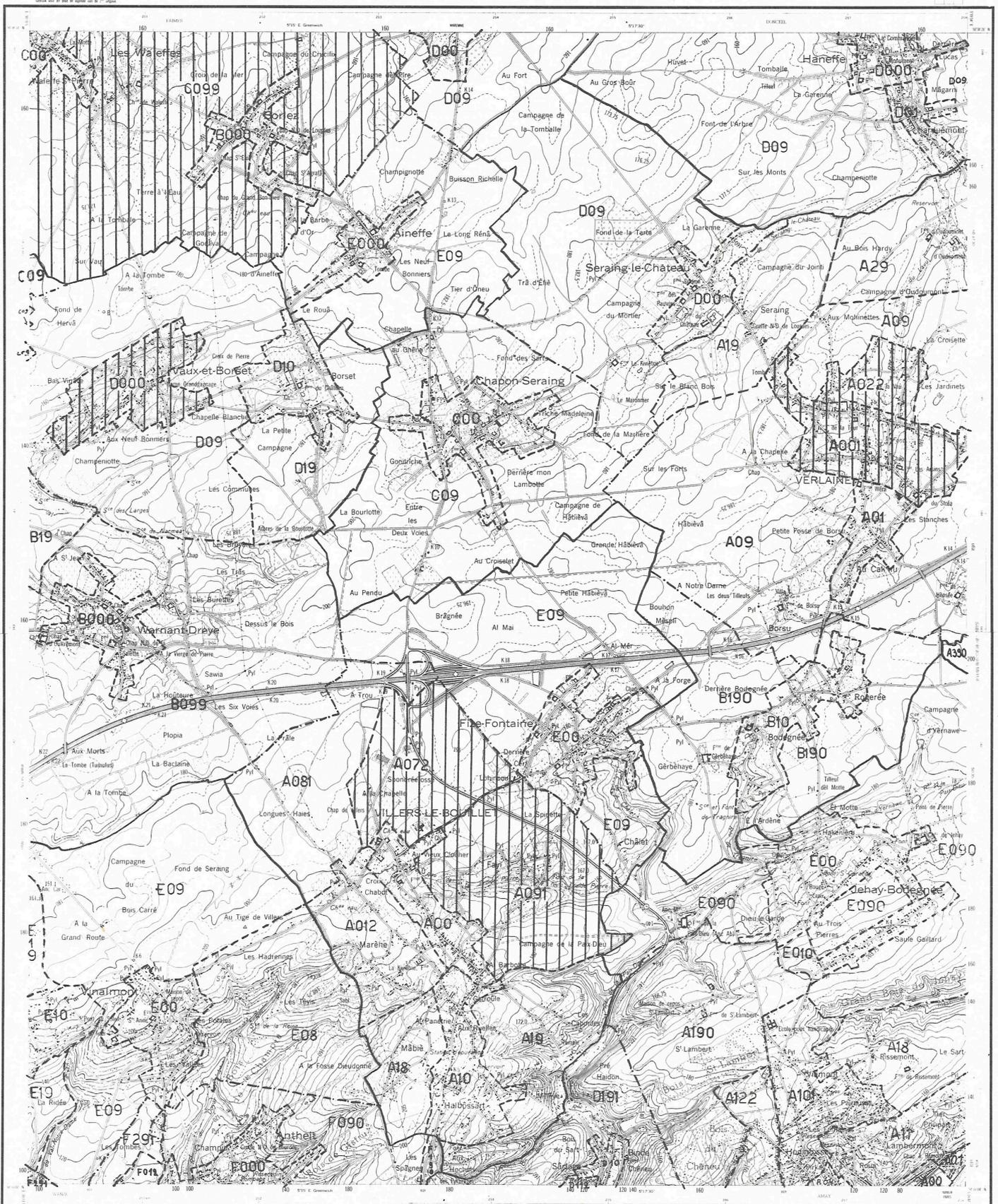
Exemples cités dans le texte

Annexe 2: Division en quartiers 1981 — Réduction de la carte à 1:10.000

JEHAY - BODEGNÉE 41/7

1:10.000

AU 1/41/424
AU 1/41/424
AU 1/41/424



 Exemples cités dans le texte

Annexe 3: Quartiers 1981

CODE COMMUNE	CODE QUARTIER	DENOMINATION
61063		Verlaine
	A	Verlaine
	A001	Verlaine - Centre
	A01-	Stanges
	A022	Jointy
	A09-	Croisette - Malades - Borsu
	A19-	Tombe
	A29-	Oudoumont
	B	Jehay-Bodegnée (Partie)
	B10-	Bodegnée-Rogerée - Centre
	B190	Bodegnée-Rogerée - Habitations dispersées
	C	Chapon-Seraing
	C00-	Chapon-Seraing - Centre
	C09-	Chapon-Seraing - Habitations dispersées
	D	Seraing-le-Château
	D00-	Seraing-le-Château - Centre
	D09-	Seraing-le-Château - Habitations dispersées
	Z97-	Secteur inconnu
	Z982	Itinérants, sans logements
	Z991	Temporairement absents, sans logements
61068		Villers-le-Bouillet
	A	Villers-le-Bouillet
	A00-	Villers-le-Bouillet - Centre
	A012	Maréhe
	A072	Spondréefosse
	A081	Villers - Plateau
	A091	Fayi
	A10-	Gotroûle-aux-Ruelles - Halbôssart
	A18-	Mâbie
	A19-	Les Cabindes - Hochets
	B	Warnant-Dreye
	B000	Warnant-Dreye - Centre
	B099	Warnant-Dreye - Campagne
	B19-	Dreye - Japin
	C	Vieux-Waleffe
	C00-	Vieux-Waleffe - Centre
	C09-	Vieux-Waleffe - Habitations dispersées
	D	Vaux-et-Borset
	D000	Vaux-et-Borset - Centre
	D09-	Vaux-et-Borset - Habitations dispersées
	D10-	Borset - Centre
	D19-	Petite Campagne
	E	Fize-Fontaine
	E00-	Fize-Fontaine - Centre
	E09-	Fize-Fontaine - Habitations dispersées
	Z97-	Secteur inconnu
	Z982	Itinérants, sans logements
	Z991	Temporairement absents, sans logements

* ce nom correspond à un territoire qui en 1981 est, par cession de partie de territoire, plus petit que celui de la commune 1970 de ce nom.

Annexe 4: Quartiers 1981: Comparaison 1981-1970

COMMUNE 81 QUARTIER 81 COMMUNE 70 QUARTIER 70

61063	A001	61063	/00	61068	Z982	61066	/99*
61063	A01-	61063	/01	61068	Z982	61068	/99*
61063	A022	61063	/00	61068	Z982	61074	/99*
61063	A09-	61063	/09	61068	Z991	61021	/99*
61063	A19-	61063	/19	61068	Z991	61062	/99*
61063	A29-	61063	/29	61068	Z991	61066	/99*
				61068	Z991	61068	/99*
61063	B10-	61032	/10	61068	Z991	61074	/99*
61063	B190	61032	/19				
61063	C00-	61011	/00				
61063	C09-	61011	/09				
61063	D00-	61056	/00				
61063	D09-	61056	/09				
61063	Z97-	61011	/97*				
61063	Z97-	61056	/97*				
61063	Z97-	61063	/97*				
61063	Z982	61011	/99*				
61063	Z982	61056	/99*				
61063	Z982	61063	/99*				
61063	Z991	61011	/99*				
61063	Z991	61056	/99*				
61063	Z991	61063	/99*				
61068	A00-	61068	/00				
61068	A012	61068	/08				
61068	A073	61068	/09				
61068	A081	61068	/08				
61068	A091	61068	/09				
61068	A10-	61068	/10				
61068	A18-	61068	/18				
61068	A19-	61068	/19				
61068	B000	61074	/00				
61068	B099	61074	/08				
61068	B099	61074	/09				
61068	B19-	61074	/19				
61068	C00-	61066	/00				
61068	C09-	61066	/09				
61068	D000	61062	/00				
61068	D000	61062	/09*				
61068	D09-	61062	/09				
61068	D10-	61062	/10				
61068	D19-	61062	/19				
61068	E00-	61021	/00				
61068	E09-	61021	/09				
61068	Z97-	61021	/97*				
61068	Z97-	61062	/97*				
61068	Z97-	61066	/97*				
61068	Z97-	61068	/97				
61068	Z97-	61074	/97*				
61068	Z982	61021	/99*				
61068	Z982	61062	/99*				

* derrière 97 ou 99 : pour ces quartiers fictifs, il n'existe pas de données en 1970.
 * derrière un autre code de quartier, signifie qu'il ne s'agit que d'une petite partie de ce quartier.

Annexe 5: Extrait du fichier descriptif des quartiers (concordance voies publiques-quartiers)

COMMUNE		VOIE PUBLIQUE		QUARTIER code	N ^{os} BATIMENT IMPAIR à		QUARTIER code	N ^{os} BATIMENT PAIR à	
1981	1970	code	nom		de	à		de	à
61063	61032	52623310	Rue de Rogerée (JEH)	B10- B190	0001.. 9001..	0009.. 9001..	B10- B190	0002.. 9002..	0008.. 9002..
61063	61032	52623315	Rue de Borsu (JEH)	B10-	0001..	0003..	B10-	0002..	0002..
61063	61032	52623320	Rue du Tilleul Saint-Joseph(JEH)	B10-	0001..	0005..	B10-	0002..	0006..
61063	61032	52623325	Rue Bois Léon (JEH)	B10-	0001..	0005..	B10-	0002..	0006..
61063	61032	52623330	Rue Bodegnée Village (JEH)	B10-	0001..	0017..	B10-	0002..	0018..
61063	61032	52623335	Rue Massy (JEH)	B10- B190	0001.. 9001..	0005.. 9001..	B10- B190	0002.. 9002..	0006.. 9002..
61063	61032	52623340	Rue des Bacelles (JEH)	B10-	0001..	0005..	B10-	0002..	0006..
61063	61032	52623345	Rue de l'Ardenne (JEH)	B190	0001..	0001..			
61063	61032	52623350	Rue Gerbehaye (JEH)	B190	0001..	0001..			
61063	61056	42492010	Rue du Château (SLC)	A19-	9001..	9001..	D00- A19-	0002.. 9002..	0002.. 9002..
61063	61056	42492020	Rue de Chapon-Seraing (SLC)	D09- D00-	0003.. 0005..	0003.. 0017..	D00-	0004..	0016..
61063	61056	42492030	Rue de Haneffe (SLC)	D00-	0019..	0039..	D00-	0018..	0040..
61063	61056	42492040	Rue de Viemme (SLC)	D00- D09-	0043.. 9001..	0057.. 9001..	D00- D09-	0044.. 9002..	0058.. 9002..
61063	61056	42492050	Rue de Verlaine (SLC)	D00-	0061..	0067..	D00-	0062..	0066..
61063	61063	42481010	Grand-Route (VER)	A19- A001 A09-	0001.. 0011.. 0113..	0009.. 0111A 0123A	A19- A001 A09-	0002.. 0010.. 0114..	0008.. 0112A 0122A
61063	61063	42481020	Tige de Bomiete (VER)	A001 A09-	0001.. 0007..	0005.. 0007..	A001 A09-	0002.. 0006..	0004.. 0008..
61063	61063	42481030	Voie de la Tombe (VER)	A001 A09-	0001.. 0005..	0003.. 0005..	A001	0002..	0004..
61063	61063	42481040	Rue des Croisettes (VER)	A022 A09- A022 A09-	0001.. 0033.. 0033A 0035..	0001.. 0033.. 0033A 0037..	A09-	0034..	0038..
61063	61063	42481050	Rue Oudoumont (VER)	A29-	0001..	0003..	A29-	0002..	0002..
61063	61063	42481060	Rue Harquemont (VER)	A29-	0001..	0007..	A29-	0002..	0006..
61063	61063	42481070	Buisson à la Fleur (VER)	A001 A09- A001	0001.. 0013.. 0017..	0011.. 0015.. 0037..	A001 A09- A001	0002.. 0014.. 0016..	0010.. 0014.. 0038..
61063	61063	42481080	Rue Halin (VER)	A022	0001..	0025..	A022	0002..	0024..
61063	61063	42481090	Voie de Jointy (VER)	A022 A09-	0001.. 0011..	0009.. 0011..	A022 A09-	0002.. 0010A	0010.. 0012..
61063	61063	42481100	Vinave des Streats (VER)	A001 A09-	0001.. 0041..	0039B 0045..	A001 A09-	0002.. 0042..	0040B 0044..
61063	61063	42481110	Rue de l'Eglise (VER)	A001	0001..	0021..	A001	0002..	0020..

8999 et 8998 c'est-à-dire jusqu'à la fin des numéros existants.
900x partie non bâtie, sans numéros de bâtiments.

Annexe 6: Liste des tableaux par quartier (en préparation)

POPULATION (nombre de personnes)

- Belges*, étrangers, ensemble de la population
 - hommes
 - femmes
 - total
- Taille du ménage (nombre de ménages)
 - 1 personne
 - 2 personnes
 - 3 personnes
 - 4 personnes
 - 5 personnes et plus
- Nombre de ménages privés
- Nombre de personnes appartenant à des ménages privés
- Nombre moyen de personnes par ménage privé
- Etat civil*
 - célibataire
 - marié (y compris les personnes légalement séparées de corps)
 - veuf, veuve et divorcé(e)
- Classes d'âges
 - 0-14 ans
 - 15-24 ans
 - 25-44 ans
 - 45-64 ans
 - 65 ans et plus

LOGEMENTS (nombre)

- Logements privés habités
 - dans un immeuble d'habitation
 - dans une ferme
 - dans un bâtiment, une autre habitation*
 - type de logement inconnu
 - total
- Logements collectifs habités
- Total des logements habités (particuliers, collectifs et mobiles)
- Titre d'occupation des logements privés habités
 - propriétaire
 - locataire (y compris en viager, logement de service ou mis à disposition)*
 - inconnu*
- Année de construction des logements privés habités
 - avant 1919
 - 1919-1945

- 1946-1961
- 1962-1970
- 1971 et plus tard
- inconnue
- Logements transformés depuis début 1971
- Superficie totale habitée (en 100 m²)
- Nombre total des pièces (nombre de pièces)
- Nombre total d'habitants de logements privés
- Nombre de maisons unifamiliales (nombre de logements)
- Immeubles comportant plusieurs logements (nombre de logements)
 - 2 logements
 - 3-4 logements
 - 5-9 logements
 - 10 logements et plus
 - inconnu*
- Superficie des logements privés
 - inférieure à 45 m²
 - 45- 84 m²
 - 85-104 m²
 - 105 m² et plus
 - inconnue*
- Commodités des logements privés habités
 - eau courante à l'intérieur du logement (1)
 - lieux d'aisances pourvus d'une chasse d'eau (2)
 - salle de bains ou douche (3)
 - chauffage central (4)
 - cuisine d'au moins 4 m²
 - (1) et (2) et (3) sans chauffage central
 - (1) et (2) et (3) avec chauffage central
 - téléphone
 - disposant d'une voiture*
 - disposant d'un terrain d'au moins 50 m² attenant au logement*
 - isolation du logement*
 - combustible utilisé (énergie) pour le chauffage du logement privé
 - gasoil, fuel-oil, mazout
 - charbon
 - gaz de houille ou gaz naturel
 - électricité
 - autres
 - inconnu.

Source: bulletins de ménage et de logement — 1^{er} mars 1981.

* élément nouveau par rapport au recensement de la population et des logements au 31 décembre 1970.

QUELQUES ETUDES PUBLIEES ANTERIEUREMENT

— Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ETUDES STATISTIQUES (1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
— Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
— Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
— Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
— Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques
— Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
— Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
— Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
— Répartition régionale du revenu national en 1961.
— Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N° 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
— Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
- N° 18 — Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique — Années 1965 et 1966.
— Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964=100).
— La réforme de l'indice des prix de détail.
- N° 19 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- N° 20 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- N° 21 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- N° 22 — Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1965.
- N° 23 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Années 1966 à 1968.
- N° 24 — Vers un développement des comptes nationaux.
- N° 25 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- N° 26 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
— Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité: tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.

- N° 27 — La division des communes belges en secteurs statistiques.
— Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969.
— Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
- N° 28 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.
- N° 29 — Les loyers des logements en 1970 et 1971.
- N° 30 — Valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie de 1953 à 1969.
— Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969.
- N° 31 — Etude de quelques applications des équations de récurrence.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1971.
- N° 32 — Ajustements makehamiens, optimaux au sens des moindres carrés, d'une table de mortalité sur une intervalle d'âge déterminé.
— Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1966 à 1971. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 33 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1972.
- N° 34 — Comptes nationaux de la Belgique. Estimations en prix de 1970 pour la période 1953-1964.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1965-1972.
- N° 35 — Tables de mortalité 1968-1972.
— A propos d'ajustements makehamiens d'une table de mortalité.
- N° 36 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1973.
- N° 37 — L'industrie céramique de 1957 à 1972.
— Les carrières et leurs industries connexes de 1955 à 1972.
— L'industrie de la terre cuite de 1955 à 1972.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1969 et 1970.
- N° 38 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I).
- N° 39 — Analyse des éléments actuariels résultant des tables de mortalité ajustées HS (1968-1972), HD (1968-1972) et HFR (1968-1972).
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1971. Livraisons à l'étranger par branche d'activité et par région linguistique.
- N° 40 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1974.
- N° 41 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II).
- N° 42 — Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972.
— Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions.
— Le loyer des logements en 1973.
- N° 43 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1974.
— Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1970 à 1974. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1972. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
— Les investissements industriels des provinces et des régions linguistiques de 1970 à 1974.
- N° 44 — Le chiffre d'affaires des entreprises et leurs achats de biens d'investissement depuis le 1^{er} janvier 1971, sur base des déclarations à la taxe sur la valeur ajoutée.
- N° 45 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1975.
- N° 46 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (III).
- N° 47 — Estimations de la population 1976-1985 pour le Royaume et ses régions.
— Tables de mortalité par état matrimonial pour la période 1968-1973.
- N° 48 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1975.
— Comparaison de diverses mesures de la concentration dans les secteurs industriels en Belgique.
— Taux de variation moyen d'une série chronologique sur un intervalle de temps donné — Taux idéal de Pesek — Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974.
- N° 49 — Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1970.
- N° 50 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (IV).
— Enquête sur les budgets des ménages d'indépendants 1973-1974.
- N° 51 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1973. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
— Typologie des communes belges d'après de degré d'urbanisation au 31 décembre 1970.
— Réflexions sur l'emploi optimal des agents chargés des contrôles des recensements agricoles et horticoles en Belgique.
— La répartition des revenus personnels en Belgique: analyse statique.
— Les budgets communaux 1972-1975.
- N° 52 — Les comptes nationaux de la Belgique 1967-1976.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1967-1976.
- N° 53 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Concentration industrielle en économie ouverte: le cas de la Belgique.
- N° 54 — Les comptes nationaux de la Belgique 1968-1977.

- N° 55 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1975. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Croissance économique des provinces et régions de 1970 à 1976. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 56 — Les régions urbaines belges.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1968-1977.
— Les comptes sociaux européens.
- N° 57 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1978.
- N° 58 — Statistiques au service des entreprises — Description et méthodologie.
- N° 59 — Nouvelles perspectives de population (1976-2000) pour la Belgique, ses régions et ses anondissements.
- N° 60 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1976. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Croissance économique des provinces et régions — Année 1977. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et par région géographique.
- N° 61 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1979.
- N° 62 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1977. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1979.
- N° 63 — Neuf cent mille étrangers en Belgique. Reflet de la récente évolution socio-économique et de la situation géographique du pays.
— Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique. Situation en 1980 (avec carte hors texte).
- N° 64 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1980.
- N° 65 — L'utilisation du sol en Belgique et son évolution depuis 1934 sur base des données cadastrales.
- N° 66 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1980.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1978. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- N° 67 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1981.
- N° 68 — Localisation et structure de la population agricole belge.
- N° 69 — Mortalité due au cancer en Belgique 1960-1979. Première analyse.
— Evolution de la concentration industrielle en Belgique.
— Croissance économique des provinces et régions de 1975 en 1979.
Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 70 — Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1975.
- N° 71 — Les comptes nationaux de la Belgique 1971-1982.

(1) Les numéros de 1 à 14 ont été édités sous le titre «Etudes Statistiques et Econométriques».